

SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE
COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 avril à 14h30, le Comité Syndical s'est réuni à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur la convocation et sous la présidence de Madame Christine AITA.

Date de convocation : 07 avril 2021

Présents : Dominique CASSET, Brigitte BERTEIGNE, Philippe de NIJS, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Catherine PAPILLON, Claude CANET, Marie-Josèphe RANAIVOSON, Christine BUSSON, Laure RAVEREAU, Loïc BARRET, Annie ROGER, Jacky GUYON, Claude MAULOISE, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Bernard SIMON, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER, Jean-Claude BERNARD.

Absents excusés : Bernard DESRUMAUX, Monique JARRY, Gilles CARIOU, Etienne CHILOT, Jean-Claude FOIN, Bruno CHEMIN, Jean-Robert CHEVALLIER, Damien DELARUE, Jean-Luc ANDRIVOT, Louise CARTIER.

Absents remplacés par : Nadia LEITUGA remplacée par Laure RAVEREAU, Patrick PELISSIER remplacé par Bernard SIMON.

Absents ayant donné pouvoir : David ROUSSEL ayant donné pouvoir à Dominique CASSET

Membres du Comité Syndical : 37

Membres en exercice : 36

Votant : 26

Présents : 25

Absents : 13

Dont suppléés : 2

Dont représentés : 1

Secrétaire de séance élu ce jour : Pierre-Eric MOIRON

Accueil Mme AITA

- Appel des délégués présents ou représentés
- Désignation du secrétaire de séance : Pierre-Eric MOIRON est désigné secrétaire de séance.

Présentation des Comptes Administratifs de l'année 2020 par Mme PASQUIER, 1^{ère} vice-présidente

Vote des comptes de gestion : Mme AITA

Délibération 2021-03-01 Budget principal

Délibération 2021-03-02 budget adduction en eau potable

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame Christine AITA, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Approbation : unanimité, Opposition : 0, Abstention : 0

Vote des Comptes Administratifs par Mme PASQUIER

Le Comité Syndical, sous la Présidence de Mme Corinne PASQUIER, Vice-Présidente, statuant sur le Compte Administratif 2020 et le compte administratif M49 du Budget Adduction en eau potable dressés par Mme Christine AITA, Présidente, accompagnés des comptes de gestion du receveur,

Considérant que Mme Christine AITA, ordonnateur, qui a normalement administré durant l'exercice 2020 les finances du SIVOM en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Propose de fixer comme suit les résultats du budget principal et de ses budgets annexes :

Délibération 2021-03-03

Pour le budget principal :

1. En fonctionnement, résultat de clôture de 50 699.32 € (compte-tenu du report antérieur de 36 822.56 €)
2. En investissement, résultat de clôture de 121 497.28 € (Compte-tenu du report antérieur de 116 456.31 €)
3. Les restes à réaliser s'élèvent à 5 000 € en dépenses d'investissement et à 0 € en recettes d'investissement

La présidente ayant quitté la salle :

Vote : Approbation : unanimité, Opposition : 0, Abstention : 0

Délibération 2021-03-04

Pour le budget Adduction en Eau Potable :

1. En fonctionnement, résultat de clôture de 2 511 849.40 € (compte-tenu du report antérieur de 2 319 464.20 €)
2. En investissement, résultat de clôture de 281 779.36 € (compte-tenu du report antérieur de – 91 822.62 €)
3. Les restes à réaliser s'élèvent à 66 459.00 € en dépenses d'investissement et à 0 € en recettes d'investissement

La présidente ayant quitté la salle :

Vote : Approbation : unanimité, Opposition : 0, Abstention : 0

Vote des affectations de résultats : Mme AITA

Suite à l'approbation du compte administratif 2020, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Christine AITA, décide de procéder à l'affectation de résultats dans le budget 2021 comme suit :

Délibération 2021-03-05

Pour le budget principal :

1. Excédent de fonctionnement reporté pour 50 699.32 €, à l'article R002 « recettes » de fonctionnement,
2. Excédent d'investissement reporté pour 121 497.28 €, à l'article R001 « recettes » d'investissement

Vote : Approbation : unanimité, Opposition : 0, Abstention : 0

Délibération 2021-03-6

Pour le budget Adduction en Eau Potable :

1. Excédent de fonctionnement reporté pour 2 511 849.40 € à l'article R002 « recettes » de la section de fonctionnement
2. Excédent d'investissement reporté pour 281 779.36 € à l'article R001 « recettes » de la section d'investissement.

Vote : Approbation : unanimité, Opposition : 0, Abstention : 0

Présentation des bilans 2020 et projets 2021

COSEC¹

Intervenante : Mme AITA

Bilan 2020

Equipements

L'ensemble des tatamis a été renouvelé sur une période de 6 ans.

Accessibilité

Les travaux de l'année 2 de l'AdAP (mise en conformité des sanitaires handicapés côté salle de, musique et entrée dojo) ont été réalisés pour un montant de 15 622.44 € TTC subventionnés à hauteur de 5 000 € par le biais de la DETR.

Divers :

Une intervention pour élagage et taille sanitaire d'arbres a été effectuée aux abords du Cossec par l'entreprise Laurent Jardin pour un coût total de 3 508.80 € TTC.

Impact de l'épidémie de Covid-19 :

En 2020 et 2021, l'épidémie de Covid-19 a entraîné la fermeture complète ou partielle des installations intérieures du Cossec pendant de nombreuses semaines selon les préconisations nationales. Ces fermetures ont eu pour conséquences à la fois la baisse des charges d'électricité et de chauffage mais aussi des recettes versées par le CD89 au titre de l'occupation des installations par le collège (année scolaire 2019-2020 ; l'année scolaire 2020-2021 n'ayant pas encore été facturée).

Les coûts de gaz sont passés de 14 157.46 € en 2019 à 8 611.20 € en 2020, ceux de l'électricité de 8 768.08 € en 2019 à 7 055.33 € en 2020 et le versement du CD89 est passé de 29 147.74 € (2018-2019) à 15 116.95 € (2019-2020) du fait des périodes d'inoccupation. Il est probable que le phénomène se reproduise pour l'année 2021.

¹ Complexe Omni-Sports Evolutif Couvert

Projets 2021

Accessibilité

Les travaux programmés pour l'année 3 (remise en conformité des sanitaires et vestiaires côté collège) seront englobés dans le projet de rénovation énergétique du Cossec.

Equipements

Le déplacement du défibrillateur de l'intérieur du gymnase à l'extérieur en accord avec le collège du Gâtinais programmé en 2020 n'a pas pu être réalisé et entre-temps le collège a bénéficié d'une dotation. Cette modification d'implantation n'est donc plus d'actualité.

Programme rénovation énergétique du COSEC

Le SIVOM s'est engagé en faveur d'un programme de rénovation énergétique du COSEC ; travaux qui comprendront également la rénovation du bloc sanitaire et vestiaire qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et dont la rénovation est fortement souhaitable.

Pourquoi prévoir de tels travaux maintenant ?

Le bloc vestiaires – sanitaires n'est pas accessible et n'avait pas fait l'objet de rénovation lors des travaux d'agrandissement du COSEC en 2003.

Depuis, seules les peintures des vestiaires ont été refaites par les agents techniques du SIVOM, les huisseries intérieures et extérieures sont en très mauvais état, l'isolation et la ventilation de ce bloc sont quasi inexistantes.

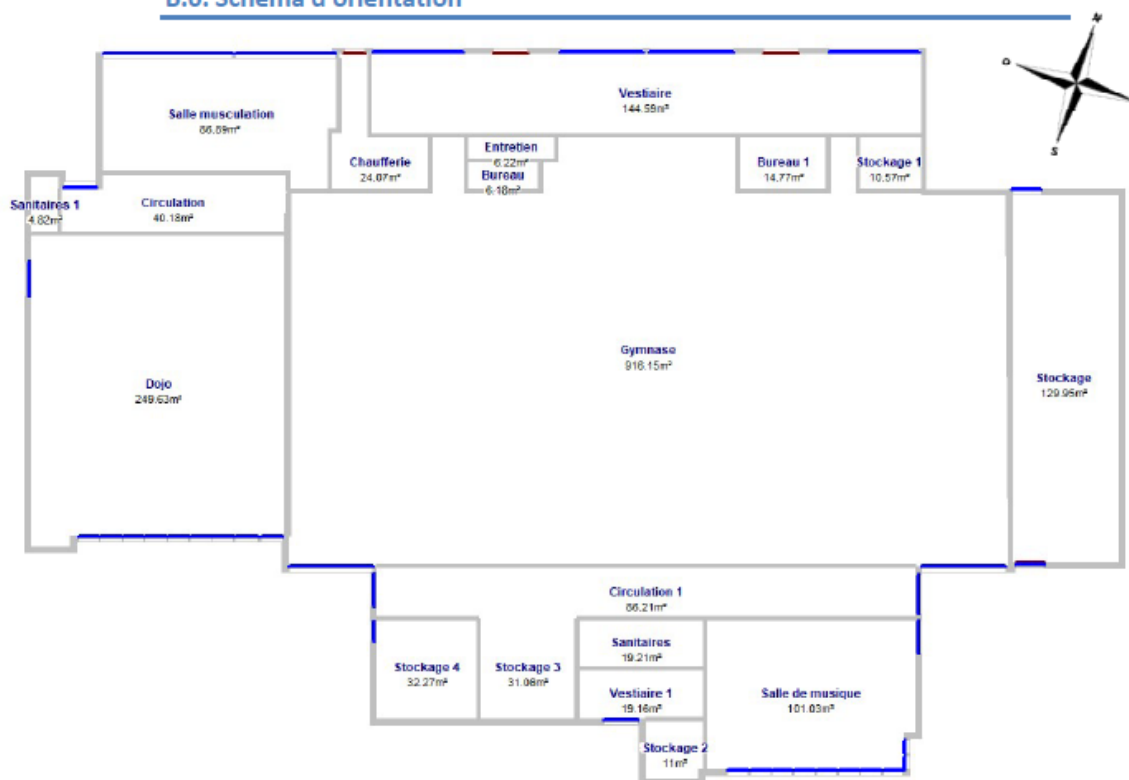
Par ailleurs, les huisseries côté gymnase, du fait de leur lourdeur, ne peuvent plus être réparées, ce qui posera rapidement des problèmes à la fois d'isolation et de sécurité.

Le diagnostic énergétique a été réalisé courant 2019 via une convention avec le SDEY. Il a été financé par l'ADEME à hauteur de 80 %. Le coût résiduel se monte à 480 €.

D'ores et déjà, les financeurs envisagés sont : la Région pour 263 690 €, le Conseil départemental qui peut apporter une aide de 30 % plafonnée à 75 000 € pour les équipements sportifs mis à disposition des collèges, et l'Etat au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 126 000 €.

Ci-dessous quelques éléments de l'Audit :

B.6. Schéma d'orientation



Plan du rez-de-chaussée

Zone	DESIGNATION	OCCUPATION	PROG. CHAUFFAGE	TEMPERATURE CONFORT (°C)	TEMPERATURE REDUIT (°C)	SURFACE PLANCHER (m²)
1	Gymnase	En période scolaire De 8h à 23h la semaine De 8h à 20h le week-end Hors période scolaire De 10h à 18h en semaine pour le Centre de loisirs De 19h à 23h les mardis et vendredis pour le badminton	Régulation	18	15	1098,3
2	Dojo	En période scolaire De 8h à 23h la semaine De 8h à 20h le week-end Hors période scolaire De 10h à 18h en semaine pour le Centre de loisirs	Régulation	21	16	266,7
3	Salle de musculation	De 8h à 23h la semaine De 8h à 20h le week-end	Régulation	21	16	133,4
4	Vestiaires	Idem gymnase	Régulation	20	16	180,6
5	Ecole de musique	De 8h à 23h la semaine De 8h à 20h le week-end	Régulation	19	16	248,9

C - DESCRIPTION DU BATIMENT


LEGENDE	
●	Bonne ou très bonne performance thermique
●	Performance thermique moyenne
●	Mauvaise performance thermique

C.1. Plancher bas

Attentes Effilogis	Effilogis demande la mise en place d'un isolant pour atteindre une résistance thermique de la paroi supérieure ou égale à $3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ (sauf impossibilité technique justifiée).
Plancher bas	Le plancher bas est non isolé. ●

C.1.1. Plancher bas 1

PB1	PB_Dalle béton 20 cm		
Méthode d'estimation	Plans DOE		●
Localisation	Tout le bâtiment		
Épaisseur d'isolant (cm)	0		
R paroi ($\text{m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$)	0,1		
Surface (m^2)	1900,0		


Commentaire	Image
Le plancher est une dalle béton sur terre plein, non isolée. Le contact avec le sol limite les déperditions.	

C.2. Plancher haut

Attentes Effilogis	Effilogis demande la mise en place d'un isolant pour atteindre une résistance thermique de la paroi supérieure ou égale à $7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ (sauf impossibilité technique justifiée).
Global Plancher haut	La majeure partie du bâtiment dispose d'une isolation mince en toiture, en deçà des standards actuels. L'école de musique bénéficie d'une isolation plus importante avec une isolation supplémentaire dans le faux-plafond. ●


C.2.1. Plancher haut 1

PH1	PH1_Bac acier avec isolant panotoit 8 cm		
Méthode d'estimation	Plans DOE		●
Localisation	Gymnase, dojo, vestiaires, salle de musculation		
Épaisseur d'isolant (cm)	8		
R paroi ($\text{m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$)	2,3		
Surface (m^2)	883,5		

Commentaire	Image
La toiture contient un panneau Panotoit qui intègre étanchéité et isolation de 8 cm avec un parement acier sur la face intérieure.	


C.2.2. Plancher haut 2

PH2	PH2_Bac acier avec isolant 8 cm et faux plafond	
Méthode d'estimation	Plans DOE	●
Localisation	Vestiaires, bâtiment A (rangements)	
Épaisseur d'isolant (cm)	8	
R paroi (m ² .K/W)	2,5	
Surface (m ²)	508,7	

Commentaire	Image
On retrouve sur cette paroi le même isolant mince Panotoit.	

C.2.3. Plancher haut 3

PH3	PH3_Bac acier avec isolant 8 cm et faux plafond isolant 10 cm	
Méthode d'estimation	Plans DOE, estimée pour dojo	●
Localisation	Bâtiment C (école de musique, sanitaires) et dojo	
Épaisseur d'isolant (cm)	18	
R paroi (m ² .K/W)	4,8	
Surface (m ²)	466,4	

Commentaire	Image
L'épaisseur d'isolant est plus conséquente que dans les autres parties du bâtiment mais toujours en dessous de la réglementation actuelle pour la rénovation.	

C.3. Mur

Attentes Effilogis	Effilogis demande la mise en place d'un isolant pour atteindre une résistance thermique de la paroi supérieure ou égale à 4 m ² .K/W (sauf impossibilité technique justifiée).	●
Global Mur	D'après les plans, une partie importante des murs dispose d'une isolation de 10 cm dans les extensions plus récentes. Ce n'est pas le cas au niveau des vestiaires du bâtiment C.	


C.3.1. Mur 1

M1	M1_Parpaing 25 cm	
Méthode d'estimation	Estimée	●
Localisation	Vestiaires du bâtiment C	
Épaisseur d'isolant (cm)	0	
R paroi (m ² .K/W)	0,4	
Surface (m ²)	91	

Commentaire	Image
Ces murs sont non isolés.	Photo non disponible


C.3.2. Mur 2

M2	M2_Parpaing 25 cm + 10 cm isolant ITI	
Méthode d'estimation	Plans DOE	●
Localisation	Bâtiment B (école de musique), dojo, salle de musculation	
Epaisseur d'isolant (cm)	10	
R paroi (m ² .K/W)	2,9	
Surface (m ²)	307	

Commentaire	Image
Ces murs disposent d'une isolation moyenne, légèrement en deçà de la réglementation pour la rénovation.	


C.3.3. Mur 3

M3	M3_Mur béton 30 cm	
Méthode d'estimation	Plans DOE	●
Localisation	Pignons du gymnase	
Epaisseur d'isolant (cm)	0	
R paroi (m ² .K/W)	0,4	
Surface (m ²)	210	

Commentaire	Image
Ces murs en béton soutiennent la toiture du gymnase.	

C.3.4. Mur 4

M4	M4_Ossature bois	
Méthode d'estimation	Estimée	●
Localisation	Façades avant et arrière du gymnase	
Epaisseur d'isolant (cm)	0	
R paroi (m ² .K/W)	1,1	
Surface (m ²)	127	

Commentaire	Image
Cette ossature porte les panneaux de polycarbonate qui apporte la lumière naturelle au gymnase.	

C.3.5. Mur 5

M5	MUR_Parpaing	
Méthode d'estimation	Estimée	●
Localisation	Chaufferie	
Epaisseur d'isolant (cm)	0	
R paroi (m ² .K/W)	1,5	
Surface (m ²)	116	




Commentaire	Image
Ces murs correspondent à ceux en contact avec la chaufferie considérée comme non chauffée.	Photo non disponible

C.4. Menuiserie

Attentes Effilgis	Effilgis demande la mise en œuvre de menuiseries avec un coefficient de transmission $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et un traitement des embrasures obligatoire avec une isolation minimum de 3 cm. Il n'y a pas d'exigence sur le facteur solaire S_w .
--------------------------	---

Global Menuiserie	Les menuiseries constituent une part importante des déperditions du bâtiment, notamment par les panneaux de polycarbonate sur les façades du gymnase et les menuiseries pas ou faiblement isolées. ●
--------------------------	--

ID	Composition/Description	U estimé (W/K.m ²)	Image	Note	
Menu1	Bardage polycarbonate double paroi	3,3		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Façades du gymnase
	Surface (m ²)				233
Menu2	Fen alu SV	4,7		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Dojo
	Surface (m ²)				39,8
Menu3	Fen bois SV	4,1		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Vestiaires du bâtiment C
	Surface (m ²)				13,7
Menu4	Fen alu DV 4/12/4	2,4		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Entrée du gymnase
	Surface (m ²)				70,3
Menu5	Fenêtre de toit en polycarbonate	3,1		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Bâtiment C et dojo
	Surface (m ²)				24,1
Menu6	Fen alu DV4/6/4	2,8		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Entrée bât. B, salle de muscu
	Surface (m ²)				57,3

ID	Composition/Description	U estimé (W/K.m ²)	Image	Note	
Menuis	Fenêtre de toit Hexair double paroi	2,5		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Bâtiment B
	Surface (m ²)				3,9
Menuis	Porte métallique	5,7		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Entrée gymnase
	Surface (m ²)				11,7
Menuis	P-Fen métal SV	6,6		●	
	Méthode d'estimation				Estimée
	Localisation				Dojo
	Surface (m ²)				8,9
Remarque	Les menuiseries du site sont globalement de performance médiocre. Les plus grandes surfaces vitrées sont celles du gymnase (panneaux de polycarbonate et baies vitrées hautes au niveau des entrées). Elles sont soumises à des contraintes de poids qui font que leur remplacement doit prendre en compte la structure porteuse.				

C.5. Chauffage

Global Chauffage	Le chauffage de l'ensemble du site est assuré par une chaudière à gaz, qui produit également l'eau chaude sanitaire. La chaufferie compte 5 départs, vers le gymnase, le dojo, la salle de musculation et les bâtiments B (école de musique) et C (vestiaires). Les émetteurs sont pour la plupart des radiateurs acier, à l'exception du dojo chauffé par la batterie chaude qui alimente une centrale de traitement d'air. La régulation est effectuée par horloge ainsi que par sondes extérieure et intérieure.	●
------------------	---	---

Génération 1		Chaudière - Chaudière gaz - Gaz naturel - 215 kW		
Production	Etat	Bon		●
	Localisation	Tout le bâtiment		
	Type de système	Chaudière gaz		
	Type d'énergie	Gaz naturel		
	Marque/modèle	VISSMANN Vitorond 200		
	Année	2003		
	Puissance (kW)	215		
	Marque brûleur	VISSMANN Vitorflame 100		
Puissance brûleur (kW)	149/213			
Distribution	Descriptif des réseaux	Réseau bi-tube		●
	Type de pompe	Pompes doubles 3 vitesses		
	Niveau de calorifugeage	Adéquat		

Emission	Système 1	Type d'émetteur	Radiateurs acier, panneaux rayonnants	 	●
		Surface concernée	1661		
		Régime de température Compatible basse T°	Oui		
	Système 2	Type d'émetteur	Soufflage CTA		
		Surface concernée	266,7		
Régulation	Système 1	Sonde de température, vanne 3-voies motorisés pour les départs d'eau de chauffage		 	●
	Système 2	Robinets droits et thermostatiques pour les radiateurs, sondes de températures intérieures pour le gymnase, registre et sonde de température pour le soufflage du dojo			●
Remarque		<p>L'installation de chauffage date de 2004, les équipements sont en bon état et sont bien maintenus.</p> <p>Le retour des gestionnaires du complexe est que certaines pièces sont chaudes (dojo) et que les contrôles des températures fournis aux utilisateurs du site conduisent à des abus. Un système moins permissif serait souhaitable.</p>			

C.6. Eau chaude sanitaire

Global ECS	L'eau chaude sanitaire est produite par la chaudière gaz qui alimente deux préparateurs ECS de 300 litres chacun.			●
Génération 1		Préparateur ECS		
Type	Préparateur ECS - Rdt sur PCS			●
Marque	VISSMAN Vitocell-V 300			
Valeur total (Litres)	600			
Nombre d'appareil identiques	2			
Présence d'un bouclage	Oui			
Régulation	arrêt de la production hors occupation -			
Localisation	Chaufferie			



C.7. Traitement d'air/Ventilation

Global Ventilation	L'ensemble du site dispose de systèmes de ventilation mécanique, en majorité simple flux. Le gymnase est équipé d'un extracteur de 9000 m ³ /h sur un pignon (au dessus du dojo) avec les entrées d'air sur le pignon opposé. Le dojo est quant à lui alimenté par une centrale à traitement d'air de 5200 m ³ /h avec récupération de chaleur, comprenant une batterie chaude raccordée au réseau d'eau de chauffage et une entrée d'air neuf de 500 m ³ /h.	●
--------------------	--	---

Système 1	VMC Simple Flux
-----------	-----------------

Type	simple flux	 	●
Entrée d'air	Sur les menuiseries		
Extraction d'air	Bouches d'extraction		
Puissance (W)	362,5 (estimée)		
Utilisation (h/an)	8760		
Régulation	Horloge		
Zone ventilée	Bâtiment B et C, salle de musculation		

Système 2	Caisson d'extraction
-----------	----------------------

Type	extracteur	 	●
Entrée d'air	Grilles dans le pignon		
Extraction d'air	Grille dans le pignon opposé		
Puissance (W)	2250 (estimée)		
Utilisation (h/an)	1460		
Régulation	Manuelle par interrupteur		
Zone ventilée	Tout le bâtiment		

Système 3	Centrale de traitement d'air
-----------	------------------------------

Type	CTA	   	●
Entrée d'air	Bouches de soufflage		
Extraction d'air	Grille de reprise		
Puissance (W)	875		
Utilisation (h/an)	4380		
Régulation	Régulateur SIEMENS RWI 65.02 sur température de soufflage/reprise		
Zone ventilée	Tout le bâtiment		

Remarque	La ventilation du gymnase paraît sur-dimensionnée : le débit de 9000 m ³ /h correspond au débit réglementaire des salles de sport pour 300 personnes. D'autre part, cette apport important d'air neuf en hiver contribuerait à un besoin de chauffage très important, qui ne se retrouve pas au niveau des factures. Il est donc supposé que la ventilation du gymnase n'est que peu utilisée en saison froide. Une ventilation à débit proportionnel à l'occupation avec éventuellement une récupération de chaleur, le tout fonctionnant en permanence pendant l'occupation serait plus souhaitable pour assurer une bonne qualité de l'air dans le gymnase.
----------	---

C.8. Eclairage

Global Eclairage	L'éclairage du gymnase est assuré par des lampes au sodium. Le reste du bâtiment mêle tubes fluorescents, ampoules fluo-compactes et pavés LED. Un passage à l'éclairage LED est souhaitable. L'éclairage du gymnase est piloté par horloge. ●
------------------	---


Système 1	Lampe à vapeur de sodium
-----------	--------------------------

Type	Sodium		 ●	
Puissance unitaire (W)	400	Total (W) :		8400
Nombre	21			
Localisation	Gymnase			
Commande	programmation			

Système 2	Pavé LED
-----------	----------

Type	Tube LED		 ●	
Puissance unitaire (W)	45	Total (W) :		1845
Nombre	41			
Localisation	Salle de musique - Dojo			
Commande	Manuelle			

Système 3	Ampoule fluo-compacte
-----------	-----------------------

Type	Ampoule fluo-compacte		 ●	
Puissance unitaire (W)	8 - 12	Total (W) :		196
Nombre	19			
Localisation	Circulation - Stockage			
Commande	programmation - Manuelle			

Système 4	Tube fluorescent
-----------	------------------

Type	Tube fluorescent		 ●	
Puissance unitaire (W)	116 - 72	Total (W) :		2240
Nombre	25			
Localisation	Salle musculation - Vestiaires - Bureaux			
Commande	Manuelle			

Remarque	Un remplacement des luminaires au sodium vétustes est à prévoir.
----------	--

C.9. Climatisation

Global Climatisation	Le bâtiment n'est pas équipé de système de climatisation
----------------------	--

C.10. Autres équipements

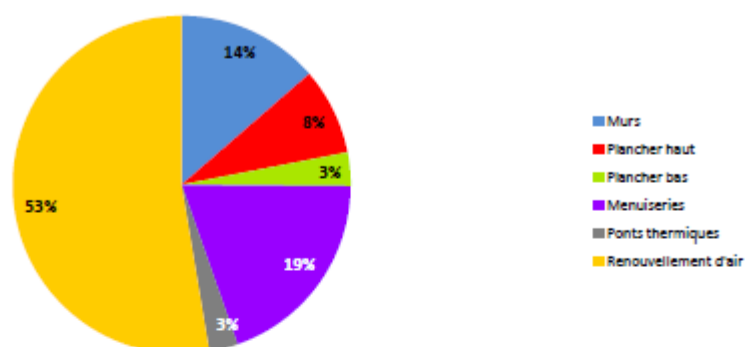
	Equipements	Quantité	Consommation (kWh/an)	Coût (€ HT /an)
Bureau technique	Box internet	1	110	14 €
	écran plat 17"	1	102	13 €
	unité centrale	1	215	28 €
	TOTAL :		427	56 €

C.11. Confort d'été

Le centre sportif est peu occupé pendant la période chaude estivale. Les occupants n'ont pas fait état de problèmes spécifiques de confort d'été.

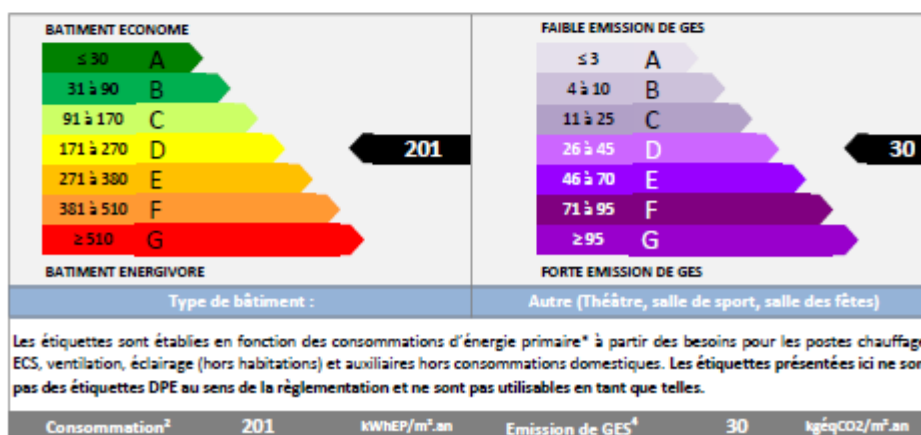
E.2. Synthèse des déperditions simulées avant travaux

Répartition des déperditions par poste






Poste	Déperditions (kW) ¹⁶
Murs	32,3
Plancher haut	19,8
Plancher bas	7,6
Menuiseries	46,4
Ponts thermiques	6,5
Renouvellement d'air	125,0
TOTAL Bâtiment	237,6

E.3. Étiquettes énergétiques simulées avant travaux










F. ORIENTATION AVANT PRECONISATION

Opportunité de mise en place		Ce type de travaux est approprié pour le site.
		Ce type de travaux est envisageable mais comporte des contraintes importantes.
		Ce type de travaux n'est pas approprié pour le site.






F.1. Enveloppe

Le tableau ci-après permet de vous présenter les grandes orientations possibles [liste non exhaustive] afin de réduire les consommations énergétiques liées à l'enveloppe. Les commentaires et l'indicateur de mise en œuvre vous permettent de comprendre les préconisations qui sont envisagées par le thermicien.

Types de parois	Type Méthode	Commentaires	Opportunité de mise en place
Mur	Isolation par l'intérieur	Cette solution est envisageable dans les parties de bâtiment qui ne disposent pas d'isolation du tout. Elle nécessite la pose/dépose des radiateurs et s'accompagne d'une perte d'espace intérieur.	
Mur	Isolation par l'extérieur	Cette solution est envisageable dans les parties de bâtiment qui ne disposent pas d'isolation du tout.	
Plafond	Isolation des rampants	Un renforcement de l'isolation des rampants est souhaitable, pour peu que la structure puisse en supporter le poids supplémentaire.	
Plafond	Isolation du faux-plafond	Cette solution est possible soit en isolant le faux-plafond existant (vestiaires, dojo) soit en créant un faux-plafond. Dans ce dernier cas, ces travaux se combinent avec un remplacement de l'éclairage.	
Plancher	Isolation sous dalle	Ces travaux sont onéreux et très impactants pour un retour sur investissement qui n'est pas à la hauteur. Ceci n'est pas conseillé.	
Menuiserie	Double vitrage	Les menuiseries en simple vitrage ou en 4/6/4 peuvent être remplacées par des menuiseries double vitrage performantes.	
Menuiserie	Polycarbonate alvéolaire	Il y a un enjeu important sur les panneaux de polycarbonate en façade du gymnase. Un remplacement par des panneaux de polycarbonate alvéolaire, plus performant, est à envisager, si la structure permet d'en supporter le poids.	

F.2. Systèmes de production de chaleur

Le tableau ci-après permet de vous présenter les grandes orientations possibles [liste non exhaustive] pour faire évoluer votre système de production de chaleur. Les commentaires et l'indicateur de mise en œuvre vous permettent de comprendre les préconisations qui sont envisagées par le thermicien.

Types d'énergies	Types d'appareils	Commentaires	Opportunité de changement de système de chauffage
Fouet	Chaudière à condensation	Cette énergie est à éviter.	
Gas	Chaudière à condensation	La chaudière existante sera bientôt en fin de vie. Un remplacement par une chaudière à condensation est à envisager.	
Bois	Chaudière à condensation	Si un changement d'énergie est envisageable, une chaudière bois à plaquettes, éventuellement mutualisée avec d'autres bâtiments alentour pourrait être une solution. Elle nécessiterait la création d'une chaufferie séparée sur un terrain voisin, des travaux de voirie pour raccorder le bâtiment à la chaufferie et le réaménagement de la chaufferie actuelle en sous-station. Des aides de la Région pourraient être mobilisées.	
Géothermie	Pompe à chaleur Eau/Eau	Cette solution est inadaptée au profil de chauffage de ce bâtiment.	
Electrique	Pompe à chaleur Air/Eau		
Electrique	Pompe à chaleur Air/Air		
Electrique	Convecteurs électriques		
Régulation	Régulation centralisée	Tous les éléments techniques sont déjà en place pour une bonne régulation du système de chauffage.	

F.3. Equipements

Le tableau ci-après permet de vous présenter les grandes orientations possibles [liste non exhaustive] pour faire évoluer les équipements. Les commentaires et l'indicateur de mise en œuvre vous permettent de comprendre les préconisations qui sont envisagées par le thermicien.

Equipement	Types d'appareils	Commentaires	Opportunité de mise en place
Ventilation SF	Simple flux à débit proportionnel	Le site est déjà bien équipé en système de ventilation. La seule opportunité d'amélioration se situe au niveau de l'extracteur du gymnase qui apporte une quantité d'air froid considérable dans le gymnase, indépendamment du nombre de personnes présentes. Son remplacement par un système qui régule le débit en fonction du nombre d'occupants est souhaitable.	●
Ventilation DF	Double Flux	Le dojo est déjà doté d'une centrale de traitement avec récupération de chaleur. Les autres systèmes sont suffisants (hormis celui du gymnase, voir ci-dessus).	●
ECS	Préparateur ECS	Le système de production d'eau chaude actuel est adapté.	●
Eclairage	LED	Un passage à l'éclairage LED pour le gymnase et les vestiaires est à envisager.	●

G.4. Synthèse des préconisations

Enveloppe		Investissement Classique (€ HT)	Investissement Biosourcé (€ HT)	Economies		
				€ HT	kWhep/an	Kg eq CO2/an
P1	MENUISERIES - Polycarbonates alvéolaires pour le gymnase	82 300 €	82 300 €	522 €	10 730	2 510
P2	MURS - Isolation des pignons du gymnase par l'extérieur	38 000 €	59 000 €	824 €	16 920	3 960
P3	TOITURE - Renforcement de l'isolation de la toiture du gymnase	61 000 €	61 000 €	543 €	11 150	2 610
P4	TOITURE - Isolation des faux-plafonds salle musculation, vestiaires et rangements du gymnase	50 300 €	50 300 €	287 €	5 900	1 380
P5	MURS - Isolation des murs des vestiaires par l'extérieur	105 300 €	137 800 €	533 €	10 930	2 560
P6	MENUISERIES - Remplacement des menuiseries simple vitrage	37 000 €	52 700 €	423 €	8 680	2 030
P7	MENUISERIES - Remplacement des menuiseries 4/6/4	31 900 €	46 400 €	107 €	2 190	510

Equipement		Investissement (€ HT)	Economies		
			€ HT	kWhep/an	Kg eq CO2/an
P1	CHAUFFAGE - Chaudière gaz à condensation	38 300 €	581 €	11 930	2 790
P2	CHAUFFAGE - Réseau de chaleur biomasse	150 000 €	3 901 €	-1 650	46 640
P3	VENTILATION - VMC simple flux à débit proportionnel pour le gymnase	8 000 €	1 531 €	31 010	5 290
P4	ECLAIRAGE - LED pour le gymnase	9 400 €	3 012 €	59 260	1 930
P5	Management de l'énergie	3 300 €	378 €	7 620	70

H.SCENARIOS DE TRAVAUX

H.1. Choix du bouquet de travaux

Préconisations	Investissement € HT	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
ENVELOPPE						
P1	MENUISERIES - Polycarbonates alvéolaires pour le gymnase	82 300 €		✓		✓
P2	MURS - Isolation des pignons du gymnase par l'extérieur	38 000 €	✓	✓	✓	✓
P3	TOITURE - Renforcement de l'isolation de la toiture du gymnase	61 000 €		✓		✓
P4	TOITURE - Isolation des faux-plafonds salle musculation, vestiaires et rangements du gymnase	50 300 €	✓	✓	✓	✓
P5	MURS - Isolation des murs des vestiaires par l'extérieur	105 300 €	✓	✓	✓	✓
P6	MENUISERIES - Remplacement des menuiseries simple vitrage	37 000 €	✓	✓	✓	✓
P7	MENUISERIES - Remplacement des menuiseries 4/6/4	31 900 €				
EQUIPEMENTS						
P1	CHAUFFAGE - Chaudière gaz à condensation	38 300 €		✓		
P2	CHAUFFAGE - Réseau de chaleur biomasse	150 000 €			✓	✓
P3	VENTILATION - VMC simple flux à débit proportionnel pour le gymnase	8 000 €	✓	✓	✓	✓
P4	ECLAIRAGE - LED pour le gymnase	9 400 €	✓	✓	✓	✓
P5	Management de l'énergie	3 300 €	✓	✓	✓	✓

COMMENTAIRE

Le scénario 1 regroupe les préconisations qui sont réalisables sans vérification sur la structure du gymnase. Elle y ajoute la mise en place d'une ventilation plus efficace du gymnase et le remplacement de l'éclairage du gymnase.

Le scénario 2 ajoute le remplacement des polycarbonates du gymnase et le renforcement de l'isolation de sa toiture, soumis à vérification de structure, ainsi que le remplacement de la chaudière.

Le scénario 3 est semblable au scénario 1 mais fait le choix d'un changement d'énergie pour le chauffage en préconisant un réseau de chaleur biomasse avec une chaudière à plaquettes.

Enfin, le scénario 4 ajoute au scénario 3 le remplacement des polycarbonates du gymnase et le renforcement de l'isolation de sa toiture, en supposant que la structure le supportera.

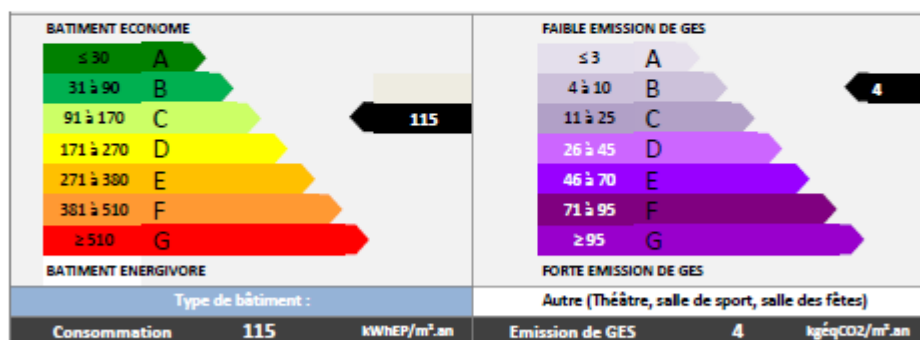
COMMENTAIRE

Aucun des scénarios ne peut prétendre aux aides du dispositif Effilogis, des changements importants à sa structure serait nécessaire pour atteindre les exigences du dispositif. Les différentes aides régionales disponibles pour le SIVOM du Gâtinais permettent d'envisager une couverture de subventions de 80% sur les travaux hors chaufferie bois. Les aides régionales et du FEDER spécifiques aux énergies renouvelables pourraient couvrir une partie importante de l'investissement pour le réseau de chaleur biomasse. Tous les scénarios amènent à une réduction de la consommation en énergie primaire autour de 40%.

J.3. Déperditions et besoins simulés après travaux des scénarios

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Déperdition (kW) - hors surpuissance	196,6	162,6	196,6	162,6	
Besoins thermiques bruts (kWh - hors climatisation)	117 200	98 700	117 200	98 700	

J.4. Etiquettes énergétiques simulées après travaux (Scénario 4)



K. CONCLUSION

Le complexe sportif du SIVOM du Gâtinais est un bâtiment qui dispose d'une enveloppe thermique de performance moyenne comparée aux normes actuelles, avec de l'isolation présente dans de nombreuses parois, mais en faible épaisseur. Les menuiseries sont peu ou pas performantes.

Les postes de déperdition de chaleur les plus importants sont la toiture et les panneaux de polycarbonates du gymnase. L'amélioration de ces deux postes est conditionnée à une étude de structure.

Le complexe sportif dispose d'équipements techniques de performance correcte et bien maintenus. Les points d'amélioration concernent le système de ventilation du gymnase et la régulation trop manuelle.

L'étude propose 4 scénarios de travaux pour une amélioration de la performance énergétique et fait l'hypothèse d'une couverture d'aides de 80% sur l'ensemble des postes,

- Avec un investissement de 50 300 € H.T. (subventions déduites), le scénario 1 regroupe les préconisations d'amélioration de l'enveloppe qui sont réalisables sans vérification de la structure du gymnase. Il y ajoute la mise en place d'une ventilation plus efficace du gymnase et le remplacement de l'éclairage du gymnase. Il permet une réduction de la facture de 37%.

- Avec un investissement de 86 600 € H.T. (subventions déduites), le scénario 2 ajoute le remplacement des polycarbonates du gymnase et le renforcement de l'isolation de sa toiture, soumis à vérification de structure, ainsi que le remplacement de la chaudière. Il permet une réduction de la facture de 44%.

- Avec un investissement de 80 300 € H.T. (subventions déduites), le scénario 3 est semblable au scénario 1 mais fait le choix d'un changement d'énergie pour le chauffage en préconisant un réseau de chaleur biomasse avec une chaudière à plaquettes. Il mobilise les aides régionales et du FEDER à hauteur de 80%. Il permet une réduction de la facture de 50%.

- Enfin, avec un investissement de 108 900 € H.T. (subventions déduites), le scénario reprend le scénario 2 avec la chaufferie biomasse du scénario 3. Il permet une réduction de la facture de 54%.

Les subventions calculées peuvent varier en fonction du règlement en vigueur dans chaque organisme au moment du dépôt du dossier de la demande de subvention

Le marché pour la recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage a été lancé en mars 2021 avec pour mission l'objet présenté ci-dessous :

La présente consultation a pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et la mise en conformité des blocs sanitaires – vestiaires du COSEC de Saint Valérien, auxquelles s'ajoutent des travaux d'entretien courants.

- *Analyse des besoins et proposition d'un programme de travaux de rénovations, générale, où spécifiques : volet énergétique à l'appui de l'audit évoqué ci-dessous et finalisation de l'accessibilité ; étude si la structure du bâtiment le permet de la mise en place de panneaux photovoltaïques ou toute autre méthode de production électrique ; détermination d'un ordre d'exécution des différentes étapes,*
- *Réalisation d'un estimatif très urgent pour permettre au Maître d'ouvrage de déposer ses dossiers de demandes de financement ; estimatif qui sera approfondi à la lecture de l'audit énergétique,*
- *Etablissement du dossier de consultation des entreprises comprenant :*
 - *Descriptif des missions attendues,*
 - *Rédaction du marché de maîtrise d'œuvre en fonction du projet déjà prédéfini,*
- *Assistance pour la consultation des entreprises comprenant :*

- Réunion d'ouverture des plis,
- Analyse des offres et mise au point du marché,
- Réunion de présentation de l'analyse des offres

L'objectif est de pouvoir ensuite lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour septembre 2021 et ainsi réaliser les travaux été 2022.

2.3 Conclusion

A ce jour, aucun scénario n'a été retenu ; Cependant, à l'heure actuelle, il est judicieux de profiter des aides financières disponibles pour la rénovation énergétique dans le cadre du plan de relance national.

Il est à retenir les actions majeures envisagées :

- Isolation des murs et parois
- Isolation des soubassements enterrés
- Renouvellement des menuiseries extérieures et vitrages
- Renouvellement des luminaires
- Amélioration de la ventilation (gestion automatisée)
- Changement de la chaudière pour un modèle à condensation.

A ceci s'ajoutent, sous réserve d'une étude de structure,

- L'isolation du toit
- Le renouvellement des polycarbonates

Le coût d'isolation du sol est prohibitif par rapport au bénéfice ; la déperdition par ce biais ne représentant que 3 %.

Le choix d'une solution de chauffage par biomasse nécessite la construction d'une chaufferie séparée des bâtiments actuels, des travaux de voirie et de raccordement entre les deux bâtiments, et le réaménagement de la chaufferie actuelle en sous-station.

En cas d'approche de mutualisation de cet équipement avec d'autres équipements, il faudra faire une étude sur le cumul des puissances ; le coût sera lourd et le temps de retour sur investissement long. C'est un réel choix environnemental.

Il est proposé d'inscrire au BP 2021 :

- En dépenses :
 - ✓ 116 352 € TTC en immobilisations incorporelles (AMO, maîtrise d'œuvre, consultations, SDEY),
 - ✓ 625 000 € TTC en immobilisation en cours pour les travaux.
- En recettes :

○ Région (contrat de territoire)	263 690 €
○ Département :	75 000 €
○ Etat	126 000 €
○ Emprunt	140 000 €, notamment pour financer l'avance de FCTVA sur deux années.

Alimentation en Eau Potable

Intervenante : Mme PASQUIER

La distribution d'eau potable

TRAVAUX DANS CONTRAT DSP

1. Déploiement du radio relevé

1.1 La méthode mise en œuvre

- ✓ Ordre des communes déterminé par Véolia selon les groupes de facturation habituels
- ✓ Information des communes avant le début des campagnes
- ✓ Prise de RV sur toute la période de renouvellements des compteurs sur la commune
- ✓ Envoi de courriers à tous les abonnés (pour les compteurs accessibles et les compteurs non accessibles)
- ✓ Les usagers ont la possibilité de prendre rendez-vous pour les compteurs inaccessibles sur la plateforme Véolia (téléphone ou internet)
- ✓ Possibilité de changement opportuniste
- ✓ Les compteurs récents ne sont pas changés mais équipés par un module de radio-relevé
- ✓ Opération de changement du compteur est gratuite et obligatoire car ce service doit être mis en place pour l'ensemble des abonnés.
- ✓ Les abonnés doivent dégager l'accès au compteur avant intervention.

1.2 Etat du déploiement de la radio relève

A ce jour, sur les 6 489 compteurs actifs du SIVOM hors Domaines, 5 405 compteurs sont équipés (83%), et 1084 ne le sont pas encore.

Le bilan au 21 janvier 2021, pour mémoire était le suivant :

Etat avancement Radiorelevé au 21/01/2021

Abonnés en service							
Type compteur	Type compteur			Domaines à ne pas équiper	Reste à équiper au 21/01/2021	Restait à équiper au 08/09/2020	Cptr équipés depuis le 08/09/2020
Inf Villeconc	Non radiorelevé	Radiorelevé	Grand Total				
BAZOCHES SUR LE BETZ		508	20	528	0	0	0
BRANNAY		189		376	30	40	10
CHEROY		148		747	148	158	10
COURTOIN		3	24	27	3	3	0
DOLLOT		44	150	194	44	48	4
DOMATS		70	413	483	70	74	4
FOUCHERES		36	210	246	36	36	0
JOUY		20	207	227	20	21	1
LA BELLIOLE		22	112	134	22	24	2
LE BIGNON MIRABEAU		1	12	13	1	2	1
LIXY		69	183	252	69	70	1
MONTACHER VILLEGARDIN		89	341	430	89	94	5
SAINT AGNAN		63	361	424	63	64	1
SAINT VALERIE		147	670	817	147	167	20
SAVIGNY SUR CLAIRIS		378	147	525	36	34	0
SUBLIGNY		48	190	238	48	50	2
VALLERY		65	250	315	65	64	0
VERNOY		33	108	141	33	34	1
VILLEBOUGIS		61	280	341	61	64	3
VILLENEUVE LA DONDAGRE		25	150	175	25	25	0
VILLEROY		30	146	176	30	34	4
VILLETHIERRY		102	270	372	102	114	12
Grand Total		2151	5367	7518	1122	1220	98
- de 100 compteurs restant à équiper							
- de 10 compteurs restant à équiper							
+ de 100 compteurs restant à équiper							

2. Géolocalisation de classe A

Avec la mise en place du Guichet Unique (GU) et dans le cadre de la nouvelle réglementation, il est demandé aux maîtres d'ouvrages de fournir les plans des réseaux dont ils ont la charge en fonction de classes de précision définies dans l'arrêté du 15 février 2012.

Dans le nouveau contrat de DSP, Veolia s'est engagé à mettre en œuvre les moyens permettant d'atteindre la meilleure classe de précision pour les réseaux du SIVOM. Véolia a débuté le géoréférencement des canalisations de distribution d'eau potable ce qui pourra permettre d'alimenter le SIG².

L'avancement est évalué à 95 % à fin 2020. Les derniers levés terrains sont prévus dans les semaines à venir.

3. Renforcement de la sectorisation

La sectorisation du SIVOM permettait d'isoler 17 secteurs.

La taille de ces secteurs était extrêmement variée, depuis quelques kilomètres, jusqu'à près de 100 km pour les secteurs les plus étendus et notamment le secteur principal alimenté par la ressource de Vernoy qui dessert principalement les communes de Savigny-sur-Clairis, Vernoy, Domats, La Belliole, Jouy, Montacher-Villegardin et Chéroy. Le secteur de Saint-Valérien était également relativement étendu.

Pour atteindre l'objectif de rendement et faciliter l'identification des fuites, Véolia a renforcé la sectorisation, en portant le nombre de secteurs à 24 comme détaillé dans le plan ci-dessous. Pour ce faire, Véolia a posé 8 débitmètres.

² Système d'Information Géographique

4. Branchements en plomb :

Dans le nouveau contrat de DSP, Véolia doit procéder au renouvellement de tous les branchements en plomb d'ici la fin de son contrat.

90 branchements en plomb ont été renouvelés en 2020. 150 sont prévus en 2021.

	DU 01/01/2018 AU 17/02/2021	PROJECTION 2021
Bonval	1	
Brannay	8	4
Chéroy	21	28
Dollot	21	5
Domats	3	15
Jouy	32	8
Lixy	27	49
Saint Agnan	9	5
Saint Valérien	23	12
savigny sur clairis	2	
Subligny	3	
Vallery	2	
Vernoy	2	
Villebougie	3	16
Villeneuve la Dondagre	1	
Villeroy	12	
Villethierry	26	4
total	196	146

5. Enveloppe de renouvellement :

Pour mémoire, le contrat de DSP prévoit une enveloppe financière affectée aux travaux de renouvellement de canalisations. 175 000 € sont prévus chaque année durant les 4 premières années du contrat. Ensuite, 200 000 €/an sont prévus jusqu'à la fin du contrat.

Année	Travaux	Montant des travaux	Crédit env renouvellement	Reste disponible
2018	Rue de Paris à Chéroy	60 528,00	175 000,00	114 472,00
2019	Le Batardeau à Courtoin	339 810,40	175 000,00	- 164 810,40
2019/2020	Rue de l'école à Villethierry	46 560,00	175 000,00	128 440,00
2020	Rue de la Maire à Villethierry	22 668,65	175 000,00	76 061,78
2020	Rue Merdereau à Dollot	44 520,41		
2020	Route de Bazoches à Jouy	31 749,16		
2021	Rue de la République à Chéroy	47 068,00	200 000,00	
2021	Route de Bazoches à Jouy partie 2	94 344,00		58 588,00
TOTAL		687 248,62	900 000,00	212 751,38

Jouy

Suite au décalage du renouvellement de la canalisation rue de la République de Chéroy qui, à l'origine devait se faire en fin 2020, un renouvellement de 130 ml a eu lieu route de Bazoches sur la commune de Jouy entre l'intersection allants vers les marais et l'intersection des Brouets.

Ce secteur connaissait des fuites récurrentes : 7 sur 3 ans.

Les travaux de renouvellement de la canalisation rue de la République à Chéroy auront lieu en 2021.

Il est également proposé de poursuivre le renouvellement de la canalisation route de Bazoches à Jouy en 2021 pour un montant de 94 344 € HT.

6. Renouvellement des appareils Sofrel

Les lignes RTC (Réseau Téléphonique Commuté) seront arrêtées d'ici quelques années. Elles seront remplacées soit par internet soit par le GSM => nécessité de s'adapter afin de garantir le fonctionnement de la télégestion.

D'ores et déjà, certaines pièces détachées sont difficiles à trouver. S'agissant du SIVOM, cela concerne notamment les systèmes de télégestion installés sur les usines de traitement, les réservoirs, les captages, les surpresseurs.

Afin d'assurer la continuité de cette télégestion, le SIVOM a renouvelé les appareils Sofrel notamment (+ cartes modem, ...) pour un montant de 28 039,69 € HT.

Il concerne les endroits suivants :

- Stations de Vernoy, Brassy 1et 2, Dollot, Brannay
- Réservoirs de Montacher, Vernoy, Fontaines, la Roserie, Villethierry, Saint Agnan, Brannay, Fossoy
- Usines de Vernoy, de Fontaines, de Villethierry
- Accélérateur de Villeroy
- Surpresseur de la haute borne

7. Amélioration de la distribution d'eau à Saint Agnan

Le SIVOM a également mandaté Véolia pour procéder à la pose d'une vidange à l'intersection entre la route de la Loge et la route de Villeblevin pour un montant de 3 830,96 € HT.

8.Schéma directeur

.

Priorité	Opération	TOTAL	TOTAL après aides AESN	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
1	Travaux sur les captages	23 100 €	11 550 €	11 550 €																			
	Travaux sur les ouvrages de stockage	881 475 €	524 688 €	524 688 €																			
	Etudes préalables à la DUP pour le captage de DOLLOT	20 000 €	4 000 €	4 000 €																			
	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de BRANNAY	860 685 €	840 193 €		440 193 €																		
	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de VERNY	716 625 €	699 563 €		100 000 €	199 563 €																	
	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de FONTAINES	1 944 495 €	1 898 198 €			350 000 €	550 000 €	550 000 €	48 198 €														
	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de VILLETHIERRY	593 355 €	579 228 €						500 000 €	79 228 €													
	Renouvellement de la conduite d'adduction provenant des captages	2 478 105 €	1 486 863 €								470 000 €	550 000 €	66 863 €										
2	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de BRANNAY	1 640 415 €	1 601 358 €									480 000 €	550 000 €	171 358 €									
	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de VERNY	555 975 €	542 738 €											380 000 €	162 738 €								
	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de FONTAINES	3 487 680 €	3 404 640 €												390 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	64 640 €	
	Renouvellement des réseaux de distribution sensibles de l'UD de VILLETHIERRY	1 988 595 €	1 941 248 €																			490 000 €	550 000 €
				200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €							
	Total par années			540 238 €	540 193 €	549 563 €	550 000 €	550 000 €	548 198 €	549 228 €	550 000 €	546 863 €	550 000 €	551 358 €	552 738 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	550 000 €	554 640 €	550 000 €	501 248 €

Extensions

Une extension du réseau d'eau potable sur environ 75ml a eu lieu pour alimenter la parcelle cadastrée D 727 grande rue à Villebougis pour un montant de 14 551,22 € HT.

Les travaux pour l'alimentation en eau de la ZA du Bordeaux à Chéroy ont été payés (91 201,65 €) et remboursés par la commune de Chéroy (56 563,26 €) et la CCGB (34 638,39 €).

La qualité de l'eau potable

1. CHLORURE DE VINYLE MONOMERE (CVM)

34 analyses ont été réalisées en 2020, sur 14 points différents.

Les résultats sur Courtoin Ferme le Batardeau sont bons.

Les non conformités ont concerné les points suivants :

- Jouy, Les Rousseaux (2 NC et 1 C)
- Villeroy, ferme de Villebras (2 NC)
- Saint Valérien les Champs d'Aulnaies (2 NC et 1 C)
- Villethierry Etang de la Fontaine (2 NC et 1 C)
- Chéroy Les Bedets (1 NC et 2 C) : à réinvestiguer





Il y a eu une évolution réglementaire en 2020 qui impose notamment, selon les teneurs moyennes mesurées, des délais de rétablissement de la qualité de l'eau.

1) Evolution réglementaire

2020 aura vu la réglementation évoluée concernant la gestion des non-conformités dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine, et notamment sur les CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) .

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 modifie l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

En cas de dépassements de la limite de qualité, l'instruction du 29 avril 2020 modifie aussi les délais impartis pour rétablir la qualité de l'eau en fonction des concentrations observées en CVM. Cette répartition est faite comme suit :

- | | | |
|---|--|--------|
| ○ Si $0.5 < \text{CVM moy} < 1 \mu\text{g/l}$ |  | 2 ans |
| ○ Si $1 < \text{CVM moy} < 2 \mu\text{g/l}$ |  | 1 an |
| ○ Si $2 < \text{CVM moy} < 5 \mu\text{g/l}$ |  | 6 mois |
| ○ Si $5 \mu\text{g/l} < \text{CVM moy}$ |  | 3 mois |

Ainsi, pour les 4 points concernés (hors Chéroy), les délais ont été de 6 mois (Jouy, Les Rousseaux) à 1 an (Villeroy, ferme de Villebras, Saint Valérien les Champs d'Aulnaies, Villethierry Etang de la Fontaine).

A noter que l'ARS est informée de tous les résultats au fil des campagnes.

Pour le programme 2021, seront analysés :

- la ferme de Villebras à Villeroy
- et 10 autres points en investigations :

PPLV	Adresse
ZD-GAVERN-CVM1	rue de la Fontaine
ZD-GAVERN-CV19	Rte de Savigny
ZD-GAVERN-CV20	Le Vaublin
ZD-GAVERN-CV21	La Mortoiserie
ZD-GAVERN-CV22	Les Dornets
ZD-GAVERN-CV23	Route de Savigny - Les Goguelins
ZD-GABRAN-CVM9	rue des Brières
ZD-VILLETH-CVM5	CD103 Aigremont
ZD-GAVERN-CV24	CD103 - Le Bas Huet
ZD-GAVERN-CV25	Le Haut Huet
ZD-GADOLO-CVM8	ferme de VILLEBRAS

2. USINE DE VERNOY

Selon le plan prévisionnel de renouvellement, le renouvellement du charbon actif en grains était prévu deux fois sur la durée du contrat : en 2021 et 2026. La fréquence de remplacement était ainsi fixée tous les 5 ans, sur la base du contrôle sanitaire antérieur au nouveau contrat de DSP, à savoir sans recherche de métabolites de pesticides.

Avec la recherche de métabolites de pesticides dans les eaux traitées, et au vu des résultats des différentes analyses de l'ARS ayant conduit à des restrictions de consommation de l'eau, il est apparu que le charbon actif en grains devait être renouvelé selon une fréquence de l'ordre de tous les 2 ans afin de conserver toute son efficacité dans la rétention des pesticides et de leurs métabolites.

Ainsi, en novembre 2018, Véolia a procédé au renouvellement par anticipation du charbon actif en grains de l'usine de Verney et a été contraint de renouveler une nouvelle fois et par anticipation le charbon actif en grains récemment.

Avec une fréquence de renouvellement de l'ordre de 2 ans, Véolia se sera acquitté fin 2020, par anticipation, des deux renouvellements prévus initialement au Contrat.

Dans ces circonstances et afin d'assurer la conformité de l'eau distribuée aux nouvelles exigences réglementaires, il est convenu que Véolia procédera à quatre renouvellements supplémentaires du charbon actif en grains pour un montant cumulé de 181 920 € HT en valeur de base.

Traitement des pesticides

Charbon actif en grains

Fréquence renouvellement CAG prévue au CEP	/ 5 ans
Fréquence constatée	/ 2 ans
Durée restante du contrat	8,5 ans
Nombre de changement au delà de 2020	4
Total des charges cumulées	181 920 € <i>(soit 21 402 €/an lissé sur 8,5 ans)</i>

3. USINE DE FONTAINES

Suite à l'évolution réglementaire avec la recherche de métabolites de pesticides dans les eaux traitées, et au vu des résultats des analyses de l'ARS ayant conduit à une restriction de consommation de l'eau en mars 2018, Véolia a été contraint d'augmenter significativement à compter du printemps 2018 le taux de traitement au charbon actif en poudre pour garantir la qualité de la production d'eau potable, en respectant scrupuleusement les consignes de gestion de l'usine stipulées par le constructeur. Cela a induit, pour Véolia, des coûts supplémentaires ne pouvant pas être anticipés lors de la phase de négociation du Contrat.

Dans ce contexte, les discussions en cours sont les suivantes :

Le surcoût en charbon actif en poudre constaté en 2018, 2019 et jusqu'à la fin 2020 serait lissé jusqu'à la fin du contrat, et en prévision d'un maintien d'un taux de traitement moyen de 5,89 g/m³ (moyenne constatée de 2018 à 2020), la part proportionnelle de la rémunération de Véolia serait ajustée.

Impact financier sur le contrat :

Usine Fontaine Dollot	
Le Passé : montant des dépenses supplémentaires 2018 > 2020	20 354 € <i>(2 395 €/an si lissé sur 9 ans)</i>
Le Futur : montant des dépenses supplémentaires à venir	6 785€/an

En résumé, en tenant compte de l'usine de Vernoy et de celle de Dollot-Fontaines, l'impact financier est évalué ainsi :

Montant annuel en valeur de base *yc CAP dépenses supplémentaires passées et futures, et CAG en fonds* :
30 582 € / an

=> Première évaluation de l'impact sur le prix de l'eau :

Evolution de la **facture pour 120 m3 eau potable** (*tranche avec le prix le plus élevé*), sans autres évolutions, sur base 01/01/2021 :

- Avant impact Total : env 399 €TTC
- Après impact Total : env 404 €TTC

Soit environ 5 € en plus / an pour 120 m3 (43 ct/mois)

Un projet d'avenant au contrat de DSP sera travaillé en ce sens.

Par ailleurs, début 2019, la police de l'eau s'est rendue à la station de Fontaines pour constater le colmatage de la rivière en sortie de station et donc le rejet de charbon actif en poudre dans l'Orvanne.

En effet, après la restriction d'eau suite au dépassement de la norme des métabolites du Méta-zachlore en 2018, Veolia avait réalisé une forte augmentation du taux de traitement en charbon actif en poudre (CAP). En conséquence, le système de traitement des eaux de sortie mis en place il y a quelques années ne suffit plus. La quantité de charbon actif est tellement importante que le système sature et entraîne donc un relargage du charbon actif dans l'Orvanne à la sortie de l'usine. Compte tenu des divers résultats d'analyses des eaux brutes, le taux de traitement par CAP a été progressivement diminué.

Parallèlement, des solutions ont été recherchées. La réalisation d'un fossé allant de l'usine à l'Orvanne, fossé avec méandres, avec géotextile, et avec une pente suffisamment douce pour que le charbon actif soit retenu, semble la solution optimale. Elle est, de plus, validée par la police de l'eau. Le temps de séjour et la décantation permettrait de recueillir le charbon actif dans le géotextile qu'il conviendra de changer de temps en temps. Pour ce faire, le SIVOM a besoin de maîtriser le foncier de la parcelle située entre l'usine et la route (parcelle 719). Des contacts ont été pris avec le propriétaire de la parcelle. Celle-ci entre dans le cadre d'une succession, ce qui ralentit les démarches.



Coût des travaux : environ 10 000 €.

Animation agricole

Comme tous les ans, le SIVOM et le SIVU ont décidé de réaliser un programme d'animation agricole.

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans la recherche et la mise en œuvre de systèmes de culture performants et adaptés aux enjeux de la qualité de l'eau aux captages. Ce projet se situe en dehors des aspects réglementaires et est donc basé sur le volontariat.

Les agriculteurs ont par exemple travaillé sur :

« Comment concilier colzas propres et eau propre ? »

« L'orge d'hiver sans Imidaclopride, comment faire ? »

Analyses des eaux brutes des captages

Rappel des limites de qualité de l'eau distribuée :

Pesticides	
Limite de qualité (eau distribuée)	0,1 µg/l
Limite de qualité somme des pesticides (eau distribuée)	0,5 µg/l

Nitrates	
Limite de qualité (eau distribuée)	50 mg/l

Rappel des résultats des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée en 2019 :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	46	0	47	0
Paramètres physico-chimiques	35	6	62	6

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	82,9%	90,3%

En 2019, nous constatons un excellent taux de conformité du contrôle sanitaire (ARS) microbiologique de 100%. Concernant la qualité physico-chimique, des Non-Conformités (NC) toujours liées au problème des métabolites de pesticides émergents, sont constatées. Les autres paramètres n'engendrent aucune Non-Conformité. Les chiffres 2020 seront connus d'ici mai prochain à l'aide du rapport annuel d'exploitation dressé par Veolia.

<i>Pesticides</i>	
<i>Limite de qualité (eau brute = avant traitement)</i>	<i>2 µg/l</i>
<i>Limite de qualité somme des pesticides (eau brute = avant traitement)</i>	<i>5 µg/l</i>

Brassy nord (eaux brutes)

Date de l'analyse		Molécule		Déséthyl atrazine	Atrazine + Déséthyl	Terbutylazine 2-hydroxy	Atrazine déséthyl 2- hydroxy	Atrazine 2- hydroxy	Atrazine déséthyl désisopropyl	Propyzamide	Dimetachlore CGA (CGA 369873)	Metazachlor- ESA	Metazachlor- OXA	Imidaclopride	Flufenacet ESA	Mesotrione	Dimethomorphe
		Nitrates	Atrazine														
14/06/2012	ARS	33	0,039	0,113	0,152												
28/09/2012	AESN	32,5	0,040	0,140	0,180												
17/04/2014	ARS	41	0,043	0,149	0,192												
26/08/2015	Eurofins	37,2	0,054	0,163	0,217												
22/09/2015	Eurofins	37,9	0,066	0,216	0,282												
20/10/2015	Eurofins	39,9	0,070	0,207	0,277												
03/11/2015	Eurofins	36,8	0,091	0,238	0,329												
08/12/2015	Eurofins	38	0,056	0,158	0,214												
08/03/2016	Eurofins	43	0,033	0,227	0,260	0,174											
05/04/2016	Eurofins	40,4	0,046	0,231	0,277												
19/05/2016	ARS	39,9	0,046	0,161	0,207												
07/06/2016	Eurofins	38,1	0,031	0,137	0,168												
05/07/2016	Eurofins	43,4	0,053	0,191	0,244												
	Eurofins				0,000												
	Eurofins				0,000												
13/12/2017	CD89	39,2	0,043	0,140	0,183		0,016		0,159	0,007							
12/01/2018	CD89	38,2	0,051	0,199	0,250		0,011		0,154		0,068	0,053					
07/02/2018	ARS	38,4	0,032	0,112	0,144		0,006		0,120		0,161	0,343	0,091	0,006	0,044		
05/04/2018	CD89	40,9	0,041	0,150	0,191		0,012	0,022	0,146		0,145	0,052					
13/06/2018	CD89	35,6	0,032	0,116					0,099		0,101	0,071		0,006		0,057	0,029
26/07/2018	CD89	39,4	0,041	0,148					0,179		0,099						
23/08/2018	CD89	41,3	0,051	0,168				0,009	0,113	0,020	0,134						
20/09/2018	CD89	39,8	0,053	0,171				0,010	0,082		0,142						
26/10/2018	CD89	37,3	0,048	0,187				0,009	0,107		0,026						
27/11/2018	CD89	38,4	0,036	0,158				0,009	0,090		0,092						
14/12/2018	CD89	38,7	0,046	0,176				0,008	0,091		0,154						
04/01/2019	CD89	38,2	0,044	0,147				0,010	0,101		0,061						
15/02/2019	CD89	39,4	0,043	0,156				0,008	0,099		0,196	0,022					
15/03/2019	CD89	37,1	0,035	0,146				0,010	0,073		0,087						
18/04/2019	CD89	38,5	0,048	0,150				0,015	0,079		0,072						
16/05/2019	CD89	36,5	0,051	0,198				0,011	0,127		0,061						
07/06/2019	CD89	34,7	0,049	0,215				0,016			0,048						
30/07/2019	CD89	37,7	0,057	0,225				0,010	0,192		0,112						
09/08/2019	CD89	38,2	0,044	0,163				0,014	0,173		0,064						
12/09/2019	CD89	34,5	0,053	0,172				0,012	0,145		0,047						
18/10/2019	CD89	38	0,048	0,125				0,011	0,099		0,029						
22/11/2019	CD89	34,4	0,039	0,129				0,011	0,147		0,042						
10/12/2019	VEOLIA		0,038	0,186					0,167		0,046						
17/12/2019	CD89	39,4	0,042	0,187				0,015	0,184		0,040						
25/02/2020	ARS	40,1	0,036	0,156		0,009			0,144		0,084	0,019					
18/03/2020	CD89	39,7	0,042	0,167				0,007	0,150		0,152	0,039	0,027				
23/04/2020	CD89	41,8	0,043	0,189				0,011	0,021	0,104	0,118						
26/11/2020	CD89	36	0,041	0,183				0,013	0,148		0,047						
27/01/2021	CD89	40	0,035	0,158				0,010	0,098		0,072	0,022					
24/02/2021	CD89	47	0,039	0,133				0,023	0,099		0,051	0,028					
	Moyenne	38,4	0,046	0,170	0,190	0,174	0,011	0,021	0,127	0,007	0,088	0,108	0,091	0,006	0,044	0,057	0,029

Date de l'analyse		Carbendazime	Boscalid	Métolachlor	Epoxyconazole	Tebuconazole	2,4-MCPA	Azoxystrobine	Pyrimethanil	Nicosulfuron	Simazine	2,6 Dichloroben zamide	Diflufenican	Ethofumesate	Lenacile	Chlortoluron	Cymoxanil	Somme des pesticides identifiés
14/06/2012	ARS																	
28/09/2012	AESN																	
17/04/2014	ARS																	
26/08/2015	Eurofins																	
22/09/2015	Eurofins																	
20/10/2015	Eurofins																	
03/11/2015	Eurofins																	
08/12/2015	Eurofins																	
08/03/2016	Eurofins																	
05/04/2016	Eurofins																	
19/05/2016	ARS																	
07/06/2016	Eurofins																	
05/07/2016	Eurofins																	
	Eurofins																	
	Eurofins																	
13/12/2017	CD89																	0,365
12/01/2018	CD89																	0,536
07/02/2018	ARS																	0,938
05/04/2018	CD89																	0,568
13/06/2018	CD89	0,005	0,018	0,007	0,006	0,041	0,005	0,006	0,006	0,032								0,637
26/07/2018	CD89																	0,476
23/08/2018	CD89																	0,498
20/09/2018	CD89																	0,458
26/10/2018	CD89																	0,377
27/11/2018	CD89																	0,385
14/12/2018	CD89																	0,475
04/01/2019	CD89																	0,363
15/02/2019	CD89																	0,524
15/03/2019	CD89										0,006							0,357
18/04/2019	CD89																	0,364
16/05/2019	CD89																	0,448
07/06/2019	CD89		0,034								0,005						0,007	0,374
30/07/2019	CD89										0,007							0,603
09/08/2019	CD89			0,006								0,007	0,019	0,007	0,008			0,505
12/09/2019	CD89										0,005							0,434
18/10/2019	CD89										0,006							0,318
22/11/2019	CD89																	0,368
10/12/2019	VEOLIA																	
17/12/2019	CD89																	0,468
25/02/2020	ARS																	0,448
18/03/2020	CD89																	0,584
23/04/2020	CD89																	0,486
26/11/2020	CD89																	0,432
27/01/2021	CD89															0,014		0,409
24/02/2021	CD89										0,006							0,379
	Moyenne	0,005	0,026	0,007	0,006	0,041	0,005	0,006	0,006	0,032	0,006	0,007	0,019	0,007	0,008		0,007	0,468

Brassy sud (eaux brutes)

Date analyse	Qui a fait l'analyse?	Nitrates	Atrazine	Déséthyl atrazine	Atrazine + Déséthyl	Atrazine déséthyl 2 hydroxy	Terbuthylazine- 2-hydroxy	Atrazine 2 hydroxy	Atrazine déisopropyl	Atrazine déséthyl déisopropyl	ESA Métazachlore	Métazachlore	OXA Métazachlore	CGA 354742	Dimétachlore CGA 369873	chlortoluron	Simazine	Somme des pesticides identifiés	Radon 222
22/02/2011	ARS	43	0,038	0,155	0,193														
28/09/2012	AESN	39,3	0,04	0,19	0,23														
25/07/2013	ARS	44	0,036	0,152	0,188														
26/08/2015	Eurofins	42,1	0,041	0,129	0,17														
22/09/2015	Eurofins	41,7	0,06	0,223	0,283														
20/10/2015	Eurofins	43,5	0,046	0,192	0,238														
03/11/2015	Eurofins	42,5	0,053	0,213	0,266														
08/12/2015	Eurofins	38,6	0,039	0,131	0,17														
28/12/2015	ARS	41,4	0,04	0,159	0,199														
08/03/2016	Eurofins	44,9	0,047	0,225	0,272		0,105												
05/04/2016	Eurofins	42,7	0,039	0,202	0,241														
07/06/2016	Eurofins	45,2	0,047	0,184	0,231														
05/07/2016	Eurofins	37,3	0,04	0,195	0,235														
06/12/2017	ARS	40,5	0,032	0,139	0,171			0,025		0,145									
13/12/2017	CD89	38,9	0,032	0,116	0,148			0,02		0,138							0,005	0,311	
12/01/2018	CD89	40	0,038	0,191	0,229			0,028	0,136								0,008	0,401	
05/04/2018	CD89	42,3	0,031	0,125	0,156			0,022		0,112	0,057				0,112			0,459	
13/06/2018	CD89	41,2	0,025	0,116	0,141					0,085	0,026				0,129			0,381	
26/07/2018	CD89	40,2	0,028	0,142	0,17			0,028		0,114		0,035			0,081		0,006		
23/08/2018	CD89	43,3	0,033	0,137	0,17			0,029		0,112	0,029				0,12		0,005	0,465	
20/09/2018	CD89	40,2	0,032	0,137	0,169			0,024		0,061	0,026				0,126		0,005	0,411	
26/10/2018	CD89	39,6	0,026	0,119	0,145			0,022		0,07					0,075			0,312	
27/11/2018	CD89	40,9	0,028	0,13	0,158			0,023		0,094					0,063			0,338	
14/12/2018	CD89	42,6	0,034	0,14	0,174			0,029		0,097					0,098			0,398	
04/01/2019	CD89	39,7	0,025	0,116	0,141			0,022		0,06					0,056		0,006	0,285	
15/02/2019	CD89	40,8	0,031	0,14	0,171			0,02		0,108					0,07		0,005	0,374	
18/04/2019	CD89	40,6	0,034	0,11						0,034					0,057			0,235	
07/06/2019	CD89	37,3	0,031	0,164				0,029							0,03			0,254	
30/07/2019	CD89	39,8	0,032	0,173				0,024		0,138					0,095			0,462	
09/08/2019	CD89	40,8	0,028	0,126						0,126					0,043			0,323	
12/09/2019	CD89	38,7	0,034	0,141				0,027		0,102					0,039		0,006	0,349	
18/10/2019	CD89	41,5	0,034	0,147			0,025								0,027			0,328	
22/11/2019	CD89	38,1	0,025	0,108				0,025		0,131					0,041			0,33	
10/12/2019	VEOLIA		0,028	0,158				0,027		0,149					0,039				
17/12/2019	ARS	45,4	0,033	0,145				0,023		0,053	0,012				0,068		0,006	0,34	
17/12/2019	CD89	44,4	0,036	0,165				0,029		0,149					0,029		0,006	0,414	
23/04/2020	CD89	46,3	0,032	0,151				0,027		0,074	0,045				0,093			0,422	
23/04/2020	ARS																		<9,10 Bq/l
26/11/2020	CD89	42	0,028	0,144				0,02		0,126					0,042			0,36	
27/01/2021	CD89	46	0,025	0,149				0,027		0,108					0,064		0,007	0,38	
24/02/*2021	CD89	43	0,04	0,147		0,009				0,097	0,041				0,084	0,014		0,432	
Moyenne		41,4	0,035	0,154	0,195		0,065	0,025	0,136	0,102	0,030	0,035			0,071		0,006	0,362	

Villethierry (eaux brutes)

Date de l'analyse		Molécule																Radon 222	Somme des pesticides identifiés
		Nitrates	Atrazine	Déséthyl atrazine	Atrazine + Déséthyl	Atrazine 2 hydroxy	Propazine 2-hydroxy	Simazine	Atrazine désisopropyl	Atrazine déséthyl désisopropyl	Métazachlor	Oxadixyl	Dimetachlore CGA (CGA 369873)	Metazachlor-ESA	Metolachlor	Metazachlor-OXA	Hufenacet	Radon 222	Somme des pesticides identifiés
23/08/2010	ARS	43			0														
30/01/2012	ARS	43	0,079	0,247	0,326														
28/09/2012	AESN	43,7	0,13	0,37	0,5														
18/10/2012	AESN	42,7	0,08	0,28	0,36														
19/11/2012	AESN	43,9	0,02	0,06	0,08														
03/12/2012	AESN	43,2	0,1	0,3	0,4														
21/10/2013	ARS	45																	
21/10/2013	ARS		0,02	0,024	0,044														
26/08/2015	Eurofins	45,5	0,093	0,205	0,298														
22/09/2015	Eurofins	45,7	0,094	0,327	0,421														
20/10/2015	Eurofins	47,6	0,109	0,371	0,48														
03/11/2015	Eurofins	45,4	0,115	0,369	0,484														
08/12/2015	Eurofins	43,9	0,091	0,257	0,348														
08/03/2016	Eurofins	45,1	0,056	0,359	0,415														
05/04/2016	Eurofins	45,8	0,098	0,337	0,435														
09/05/2016	ARS	45,8	0,078	0,301	0,379														
07/06/2016	Eurofins	45,3	0,083	0,325	0,408														
05/07/2016	Eurofins	23,3	0,103	0,35	0,453														
21/12/2017	CD89	46	0,069	0,219		0,031		0,008		0,088	0,015	0,007	0,106	0,042					
11/01/2018	CD89	42,5	0,06	0,186		0,026		0,006		0,145	0,009	0,006	0,136	0,059					0,633
04/04/2018	Eurofins	41,9	0,063	0,287		0,042		0,008		0,153		0,006	0,071	0,031		0,015			0,697
16/03/2018	CD89	41,6	0,072	0,246		0,04	0,005	0,009	0,023	0,161			0,181	0,029					0,766
26/04/2018	CD89	44,1	0,066	0,227		0,027		0,006	0,021	0,214		0,006	0,117						0,684
27/07/2018	CD89	43,8	0,055	0,198		0,028		0,007		0,197		0,009	0,114	0,02					0,628
16/08/2018	CD89	44,7	0,059	0,226		0,035		0,008		0,195		0,006	0,136						0,665
20/09/2018	CD89	44,7	0,063	0,212		0,03		0,008		0,09		0,007	0,239						0,649
25/10/2018	CD89	41,2	0,043	0,182		0,025		0,006		0,105		0,008	0,172						0,541
30/11/2018	CD89	43,6	0,053	0,185		0,025		0,006		0,071		0,006	0,23						0,576
20/12/2018	CD89	42,9	0,068	0,203		0,03		0,007		0,089		0,006	0,218						0,621
17/01/2019	CD89	49,3	0,063	0,193		0,029		0,007		0,172		0,006	0,208						0,678
15/02/2019	CD89	44,2	0,059	0,234		0,027		0,007		0,137			0,271						0,735
11/04/2019	CD89	43,7	0,064	0,226		0,029		0,006		0,066		0,006	0,15						0,547
09/05/2019	CD89	44,5	0,062	0,239		0,033		0,008		0,191		0,007	0,103						0,643
17/07/2019	CD89	43,5	0,053	0,26		0,03		0,007		0,241		0,006	0,072						0,669
29/08/2019	CD89	44,8	0,077	0,267		0,029		0,01	0,024	0,16		0,006	0,171						0,744
27/09/2019	CD89	45,9	0,062	0,257		0,033		0,009	0,024	0,147			0,084						0,616
17/10/2019	CD89	46,4	0,055	0,27		0,029		0,008	0,02	0,148		0,005	0,099						0,634
28/11/2019	CD89	45,3	0,068	0,306		0,032		0,007	0,024	0,141			0,124						0,702
13/12/2019	CD89	45,1	0,07	0,272		0,029		0,008		0,184		0,007	0,082						0,652
15/01/2020	CD89	46,3	0,063	0,36		0,041		0,009		0,11		0,006	0,197						0,786
13/03/2020	CD89	47,8	0,065	0,26		0,029		0,006		0,156			0,088						0,609
22/04/2020	ARS	46,5	0,073	0,284		0,033		0,006	0,022	0,166		0,006	0,114						0,704
22/04/2020	CD89	47,2	0,067	0,261		0,029		0,006		0,145		0,005	0,079						0,592
23/04/2020	ARS																		
17/06/2020	CD89	43,2	0,055	0,233		0,027				0,151			0,103		0,006				0,575
22/10/2020	CD89	45	0,06	0,247		0,027		0,009		0,152			0,147		0,005				0,647
12/11/2020	CD89	46	0,066	0,276		0,032		0,008		0,105		0,005	0,184						0,676
19/01/2021	CD89	49	0,057	0,235		0,025		0,006		0,156			0,163				0,008		0,65
18/02/2021	CD89	44	0,055	0,249		0,027				0,187			0,078						0,596
Moyenne		44,3	0,070	0,256	0,343	0,030	0,005	0,007	0,023	0,147	0,012	0,006	0,141	0,036		0,015			0,652

1. PROJET DE CHARTE AGRICOLE POUR PROTEGER LES BAC DE DOLLOT / FONTAINES

Le SIVOM possède 7 captages dont 4 Grenelle. Des études sur les Bassins d'Alimentation des Captages du SIVOM ont été réalisées.

Depuis le début des années 2010, les captages de Dollot et Saint-Valérien (Grenelle) font l'objet d'un travail de protection, de la part des agriculteurs qui cultivent sur le bassin (réduction d'usage de produits phytosanitaires) et du SIVOM du Gâtinais (baux environnementaux, communication, animation agricole, ...).

En 2019, en lien avec le SIVOM du Gâtinais, les agriculteurs du bassin se sont engagés volontairement dans la construction d'un projet agricole pour la qualité de l'eau formalisé dans un projet de charte. Un groupe de travail constitué de 7 agriculteurs a travaillé à son élaboration entre décembre 2018 et juin 2019, accompagné par la MACMAE qui leur a apporté un appui technique et méthodologique.

Cette charte a pour but d'organiser une gestion locale et concertée d'un projet de reconquête de la qualité de l'eau des captages de la Source du Château à Dollot et de la source de l'Orvanne à Saint-Valérien, sur l'enjeu produits phytosanitaires. Elle instaure des instances de dialogue et de décision et prévoit les outils de pilotage du projet sur lesquels ces instances pourront s'appuyer. Elle repose sur un engagement massif des agriculteurs cultivant sur le bassin dans le projet.

La charte vise à nourrir une gouvernance locale active du captage, par un dialogue constructif notamment entre le SIVOM du Gâtinais, gestionnaire des captages, et les agriculteurs des BAC. Le projet de reconquête de la qualité de l'eau est défini localement, vise des objectifs clairs et partagés et prévoit les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Une évaluation annuelle de la réalisation des actions prévues et des résultats obtenus sera réalisée. Elle contribuera à éclairer les partenaires du projet et leur permettra d'améliorer le projet s'il ne procure pas les résultats escomptés.

Ce projet de charte a été présenté au Sous-Préfet de Sens ainsi qu'à la DDT qui ont émis un avis favorable.

1.1 Les objectifs du projet

Obtenir une eau de qualité aux captages de Dollot et Saint-Valérien.

A l'heure actuelle, le projet se concentre sur les herbicides du colza. Il vise le métazachlore, dimétachlore et leurs métabolites, ces substances étant détectées de façon récurrente aux captages.

L'objectif est d'obtenir une tendance à la baisse des concentrations « chroniques » à horizon 2030 et de ne plus avoir de pic de concentration supérieur à 0,1 µg/l par matière active pour les matières actives et 0,9 µg/l par métabolite.

Les objectifs poursuivis et les actions prévues contribueront aussi à un moindre usage des autres herbicides du colza détectés plus ponctuellement dans les eaux : propyzamide, diméthénamide-P.

Pour ce faire, les agriculteurs ont réfléchi à l'élaboration d'une charte avec pour objectifs de :

- Développer une gestion locale du projet pour l'eau
- Instaurer des instances de dialogue et de décision
- Se doter d'outils de pilotage du projet
- Engager massivement les agriculteurs dans le projet

Le projet agricole pour l'eau

Les principes retenus :

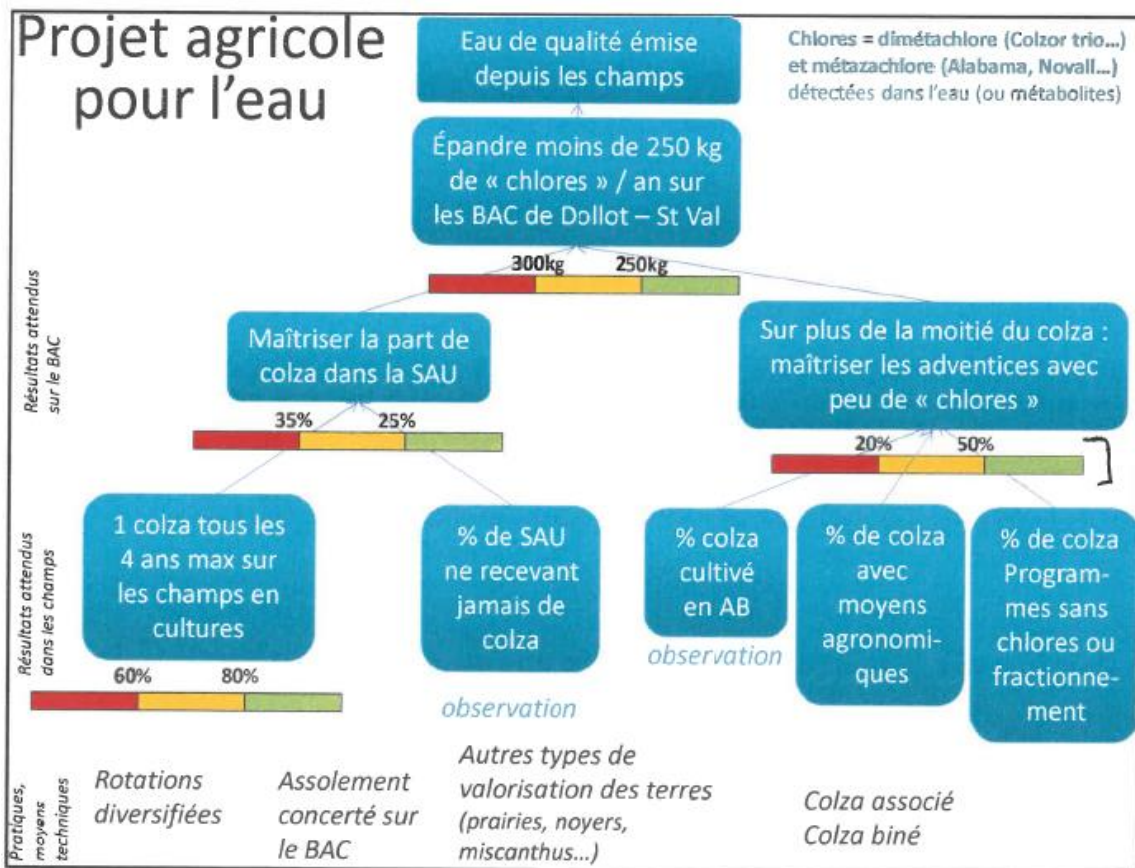
- Le projet concerne tous les champs situés dans les BAC de Dollot, St-Valérien.
- Les agriculteurs ont opté pour un projet visant à émettre peu d'herbicides colza en sortie de parcelles, sans chercher à intervenir à l'aval (sur le chemin de l'eau entre la sortie du champ et la nappe captée)

Les motivations des agriculteurs

- Un projet fait par des agriculteurs pour des agriculteurs
- Tout le monde concerné de la même façon (pas de différences selon les secteurs du BAC ou l'éloignement du captage)
- Éviter des dépassements
- Viable économiquement
- Adapté à leurs systèmes de culture

Quelques principes importants

- Engagement de chacun pour la réussite du projet
- Différentes voies possibles
- Pas de contrôle individuel par l'administration, mais un constat annuel ensemble
- Proposition pour Brannay



Faute d'avoir pu le faire en 2020, cette charte sera signée cette année. Le SIVOM espère pouvoir travailler de manière identique avec les agriculteurs implantés sur les BAC de Brassy 1, 2 et Vernoy.

1. LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1.1 Futurs lotissements

Afin d'améliorer la gestion de l'alimentation en eau potable lors de la création de lotissements, un projet de cahier des charges de prescriptions techniques et administratives pour les futurs lotissements est en cours de réflexion.

1.2 Extensions

Une somme est prévue au Budget Primitif 2021 afin de pouvoir réaliser des extensions en cours d'année si cela s'avère nécessaire. Une extension devrait avoir lieu au hameau des Masures à Villeroy.

1.3 Rénovation des réservoirs

Le schéma directeur a mis en avant l'état de vétusté de certains réservoirs. Il est proposé de lancer la réhabilitation des réservoirs de Fontaines (estimation : 183 500 € HT) et Saint Agnan (estimation : 16 000 €) en 2021.

L'AESN subventionne les travaux d'étanchéité sur les réservoirs.

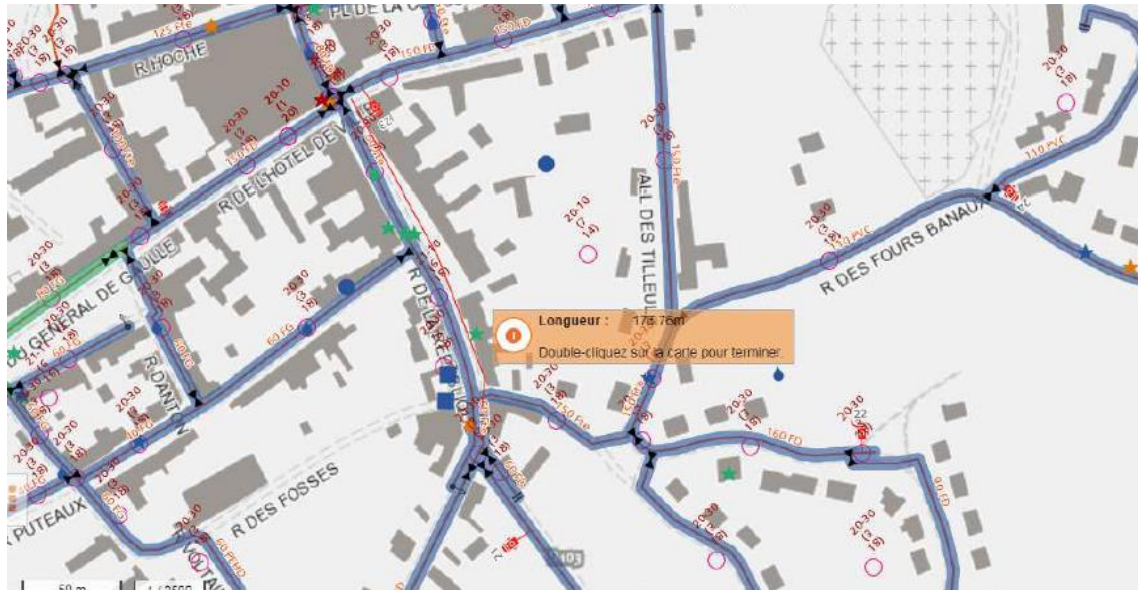
1.4 Renouvellement de canalisations

Plusieurs renouvellements de canalisations ont été proposés à la commission qui a dû établir des choix.

1.4.1 **Les travaux retenus dans l'enveloppe de renouvellement (crédits Véolia) :**

1/ Rue de la République à Chéroy :

Le CD89 prévoit le renouvellement de la couche de roulement de la Rue de la République à Chéroy en 2021 ou 2022. La commune demande que la canalisation soit changée avant que les travaux de voirie ne soient effectués.

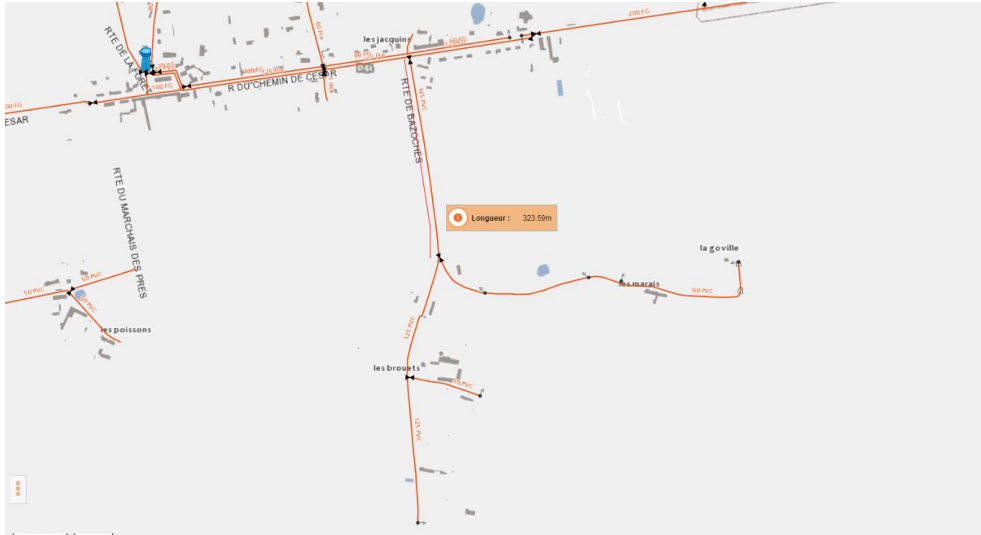


Canalisation fonte DN 60 mm / Linéaire à renouveler : 180 m
 Nombre de branchements plomb : 20 / Nombre de raccords : 6
 Nombre d'interventions sur branchement ou canalisation : 6
 Montant estimatif des travaux réalisés dans l'enveloppe de renouvellement : 47 068 €

1.4.2 Les travaux retenus mais non réalisés en 2020 et qui feront l'objet d'un marché public (crédits SIVOM) :

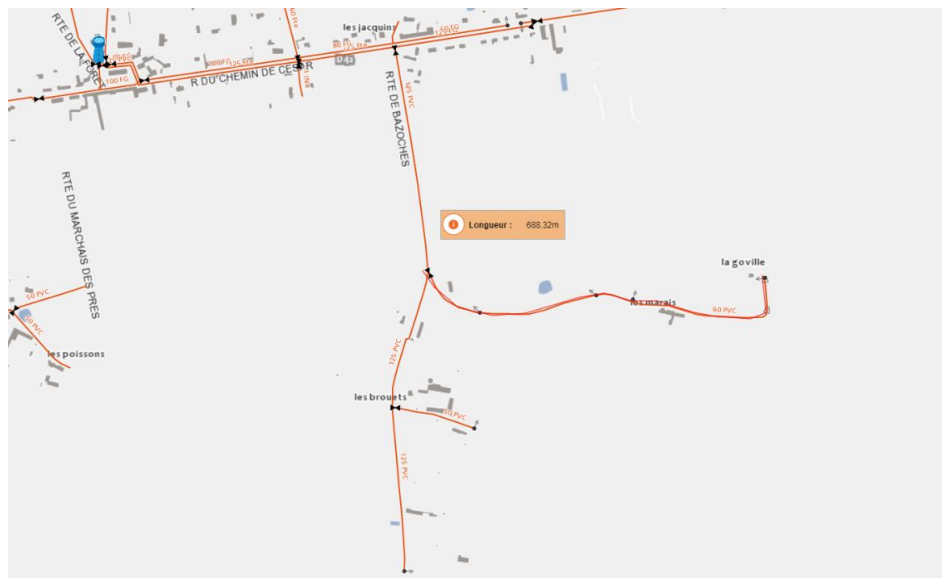
1/ Commune de JOUY :

Chemin de César, Les Jacquins à intersection Les Marais :



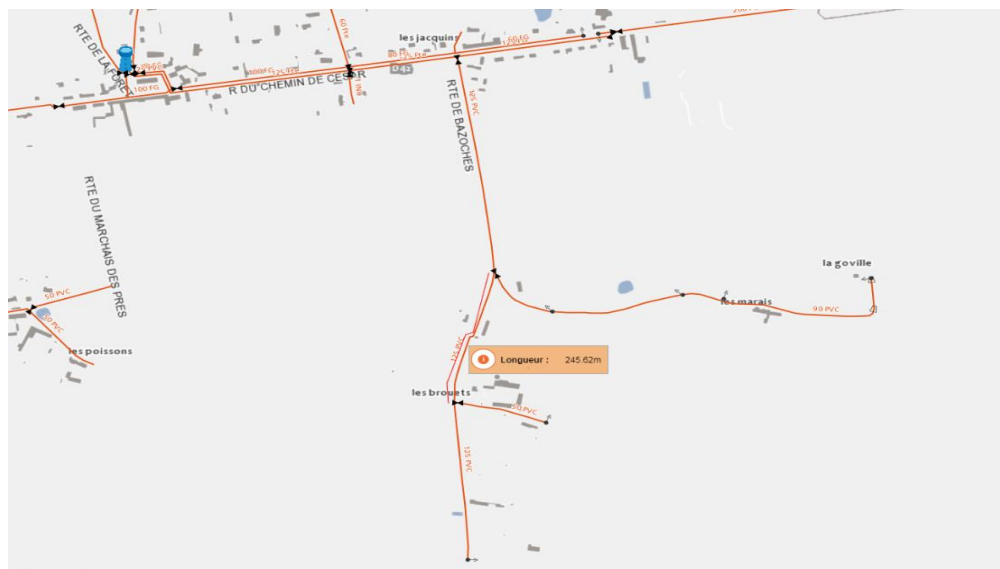
Canalisation PVC DN 125 mm / Linéaire à renouveler : 325 m
 Nombre de branchements plomb : 0 / Nombre de raccords : 5
 Nombre d'interventions sur branchement ou canalisation : 9
 Montant estimatif des travaux à effectuer, MO comprise : 85 000 € HT

Intersection route de Bazoches jusqu'aux Marais :



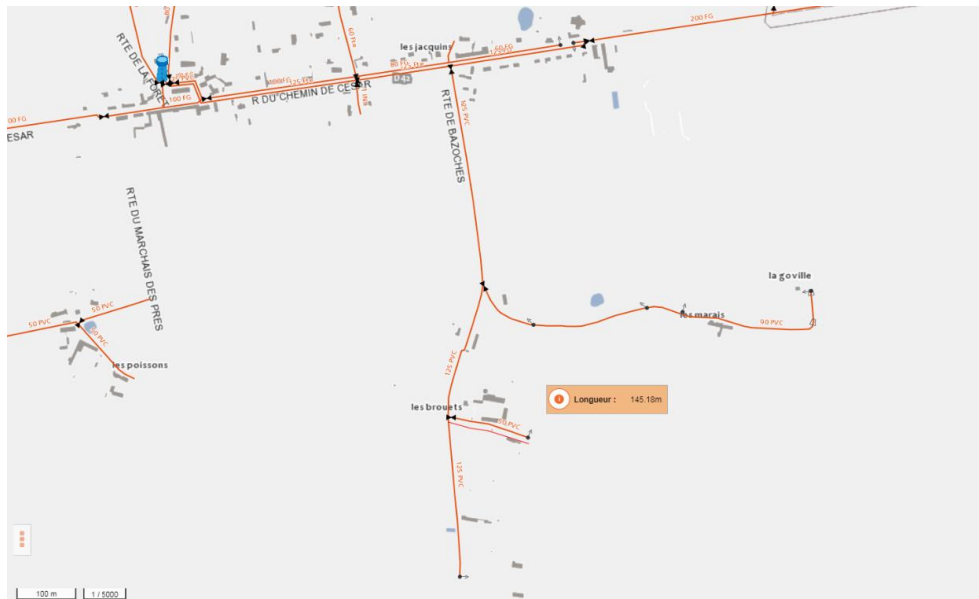
Canalisation PVC DN 80 mm / Linéaire à renouveler : 688 m
Nombre de branchements plomb : 2 / Nombre de raccords : 1
Nombre d'interventions sur branchement ou canalisation : 3
Montant estimatif des travaux à effectuer, MO comprise : 152 000 € HT

Intersection route de Bazoches jusqu'aux Brouets :



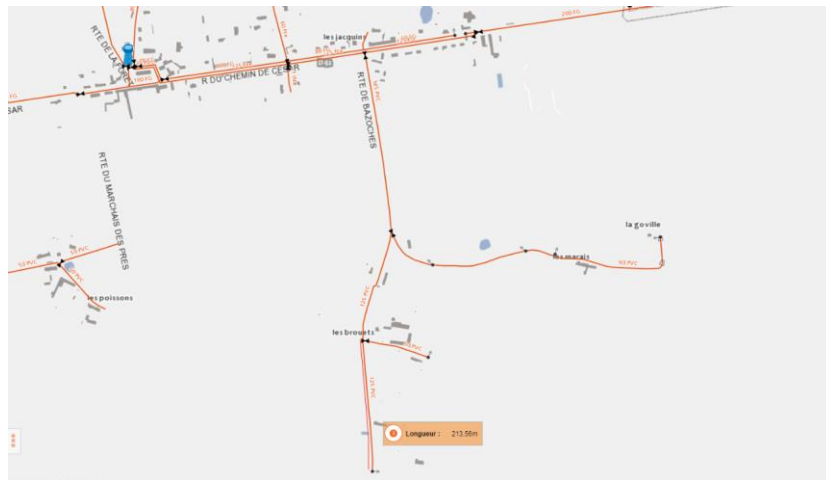
Canalisation PVC DN 125 mm / Linéaire à renouveler : 245 m
Nombre de branchements plomb : 0 / Nombre de raccords : 3
Nombre d'interventions sur branchement ou canalisation : 9
Montant estimatif des travaux à effectuer, MO comprise : 54 000 € HT

Les Brouets (Jouy) :



Canalisation PVC DN 50 mm / Linéaire à renouveler : 145 m
Nombre de branchements plomb : 3 / Nombre de raccords : 1
Nombre d'interventions sur branchement ou canalisation : 4
Montant estimatif des travaux à effectuer, MO comprise : 32 000 € HT

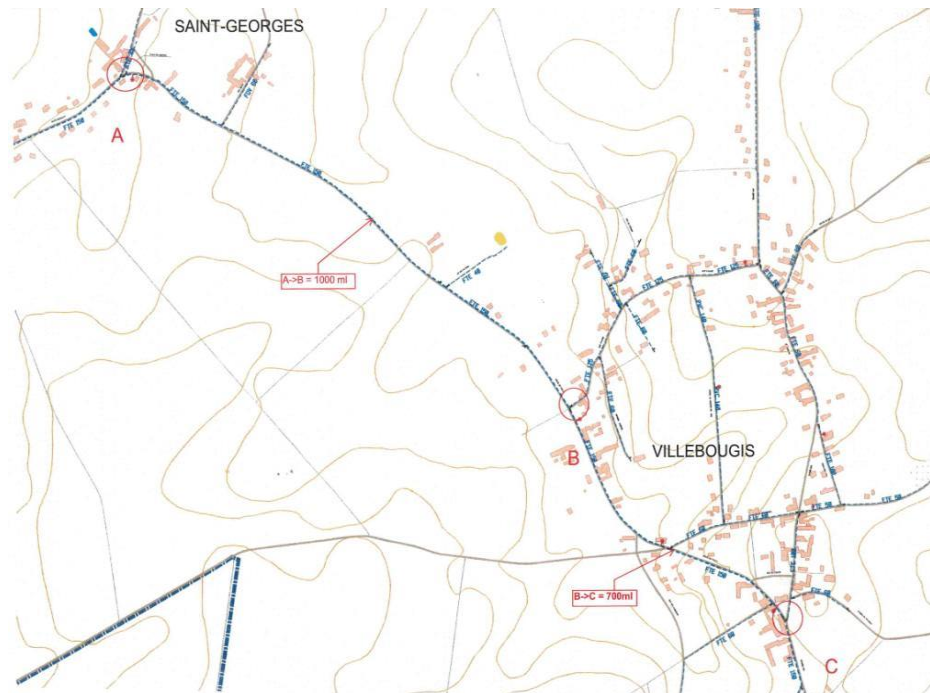
Intersection Les Brouets jusqu'à la purge :



Canalisation PVC DN 125 mm / Linéaire à renouveler : 215 m
Nombre de branchements plomb : 0 / Nombre de raccords : 2
Nombre d'interventions sur branchement ou canalisation : 9
Montant estimatif des travaux à effectuer, MO comprise : 48 000 €

2/ Villebougis

Compte tenu de fuites récurrentes, Véolia avait proposé au SIVOM le renouvellement de la liaison fonte de 150 mm entre Saint Georges et Villebougis.



Coût estimatif tranche AB : 235 349,23 € HT

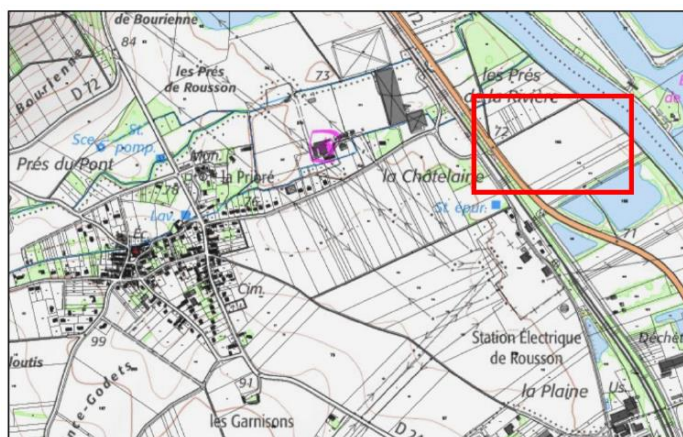
Coût estimatif tranche BC : 178 833,61 € HT

Soit un total de 414 182.84 € HT.

1.5 Sécurisation par création d'une nouvelle ressource

Le schéma directeur AEP a étudié la création d'un forage dans la nappe alluviale de l'Yonne implanté sur le territoire de la commune de ROUSSON. Pour l'estimation des travaux à réaliser, les hypothèses suivantes ont été prises :

- ✓ Implantation de 2 puits de forage sur une parcelle au bord de l'Yonne située à l'est du village de ROUSSON ;
- ✓ Des puits forés à 15 mètres dans la nappe alluviale ;
- ✓ Un débit de pompage de 200 m³/h pour la pompe immergée de chaque puits ;
- ✓ La création d'un local technique avec le vannage et la débitmètrie pour la conduite d'adduction ;
- ✓ Une canalisation de diamètre 250 mm dimensionnée pour les pertes de charges induites ;
- ✓ Un raccordement de la nouvelle conduite d'adduction sur celle existante en provenance des captages de Brassy.



Les tableaux ci-après fournissent les estimations du montant des travaux de création d'un captage et de la conduite d'adduction permettant le raccordement sur le réseau d'alimentation du SIVOM à proximité.

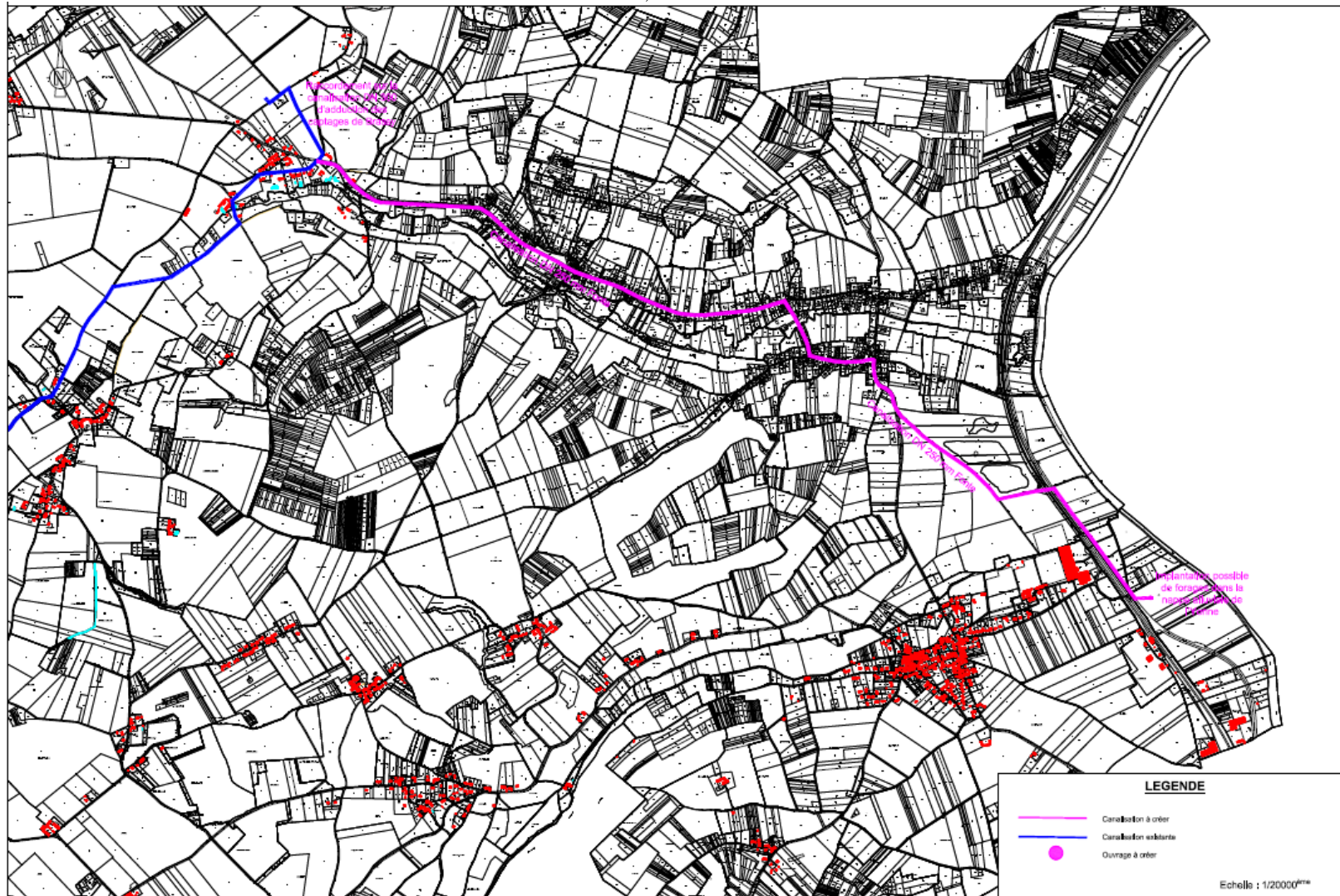
Désignation des travaux	Unité	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût total (HT)
Fourniture et pose de canalisations d'eau potable en Fonte DN250 sous chaussée	ml	2680	350.00 €	938 000.00 €
Fourniture et pose de canalisations d'eau potable en Fonte DN250 sous accotement	ml	3170	220.00 €	697 400.00 €
Passage sous cours d'eau	Forfait	3	10 000.00 €	30 000.00 €
Passage sous Route départementale	Forfait	1	15 000.00 €	15 000.00 €
Passage sous voie ferrée	Forfait	1	15 000.00 €	15 000.00 €
Fourniture et pose d'une ventouse DN250 dans regard béton DN1000	Unité	3	17 000.00 €	51 000.00 €
Fourniture et pose d'une purge DN250 sous bouche à clé	Unité	3	1 800.00 €	5 400.00 €
TOTAL				1 751 800.00 €
Aléas divers / imprévus (10 %)				175 180.00 €
Part Maîtrise d'œuvre				87 590.00 €
TOTAL Opération				2 014 570.00 €

Figure 3-6 : Estimation de coûts de création d'une conduite d'adduction

Désignation des travaux	Unité	Quantité	Coût unitaire (HT)	Coût total (HT)
Installation du poste de forage	Forfait	1	10 000.00 €	10 000.00 €
Foration Rotary en boue en Ø 750 mm	m	30	300.00 €	9 000.00 €
Tubage acier Ø 560 mm y compris centreurs	m	30	150.00 €	4 500.00 €
Tubage plein Inox 304L Ø 315 mm	m	30	200.00 €	6 000.00 €
Tubage crépiné Inox 304L Ø 315 mm	m	40	250.00 €	10 000.00 €
Tube décanteur en fond de forage Inox 304L Ø 315 mm	m	10	250.00 €	2 500.00 €
Massif de gravier siliceux roulé 4-6 mm	Forfait	1	3 000.00 €	3 000.00 €
Cimentation annulaire	Forfait	1	5 000.00 €	5 000.00 €
Développement y compris désinfection	h	40	450.00 €	18 000.00 €
Pompage	Forfait	1	20 000.00 €	20 000.00 €
Opération de réception des puits	Forfait	1	10 000.00 €	10 000.00 €
Équipement des puits par des pompes immergées de 200 m³/h	U	2	60 000.00 €	120 000.00 €
Construction d'un local technique	Forfait	1	40 000.00 €	40 000.00 €
TOTAL				258 000.00 €
Aléas divers / imprévus (10 %)				25 800.00 €
Part Études et maîtrise d'œuvre				43 860.00 €
TOTAL Opération				327 660.00 €

Figure 3-5 : Estimation de coûts de création d'un captage au bord de l'Yonne

Projet de tracé de la canalisation :



2. LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

2.1 Animation agricole

Il est prévu de poursuivre les actions d'animation agricole en 2021.

2.2 Acquisition de terres agricoles

De manière générale, dans l'optique d'assurer la protection de ses captages d'eau potable, le SIVOM peut être amené à acquérir des terrains et à constituer des réserves foncières pour procéder éventuellement à des échanges par la suite. L'objectif est de conclure des baux environnementaux sur les parcelles situées dans les zones les plus sensibles des bassins d'alimentation des captages d'eau potable du SIVOM.

Les acquisitions de terres ne sont faites qu'en cas de réelle opportunité : les collectivités n'ont pas vocation à acheter toutes les terres agricoles !

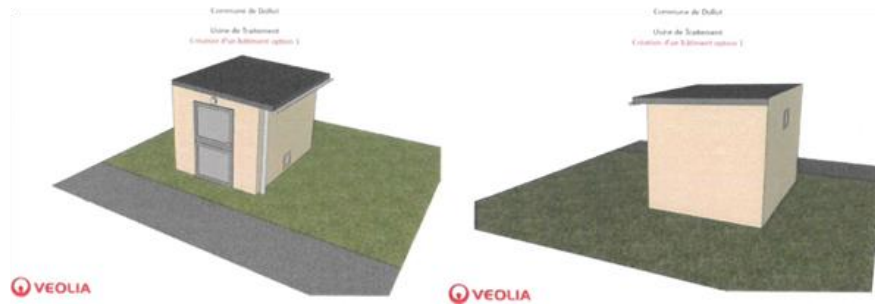
Les propositions issues du contrat de DSP avec Véolia :

Local de rangement dans l'usine de Dollot : 43 030,00 € HT

Les locaux de l'usine de Fontaine-Dollot sont exigus, ce qui est à l'origine de la difficulté de stockage des produits chimiques, du matériel de maintenance, des cartouches de filtration, ... dans de bonnes conditions d'exploitation et de sécurité.



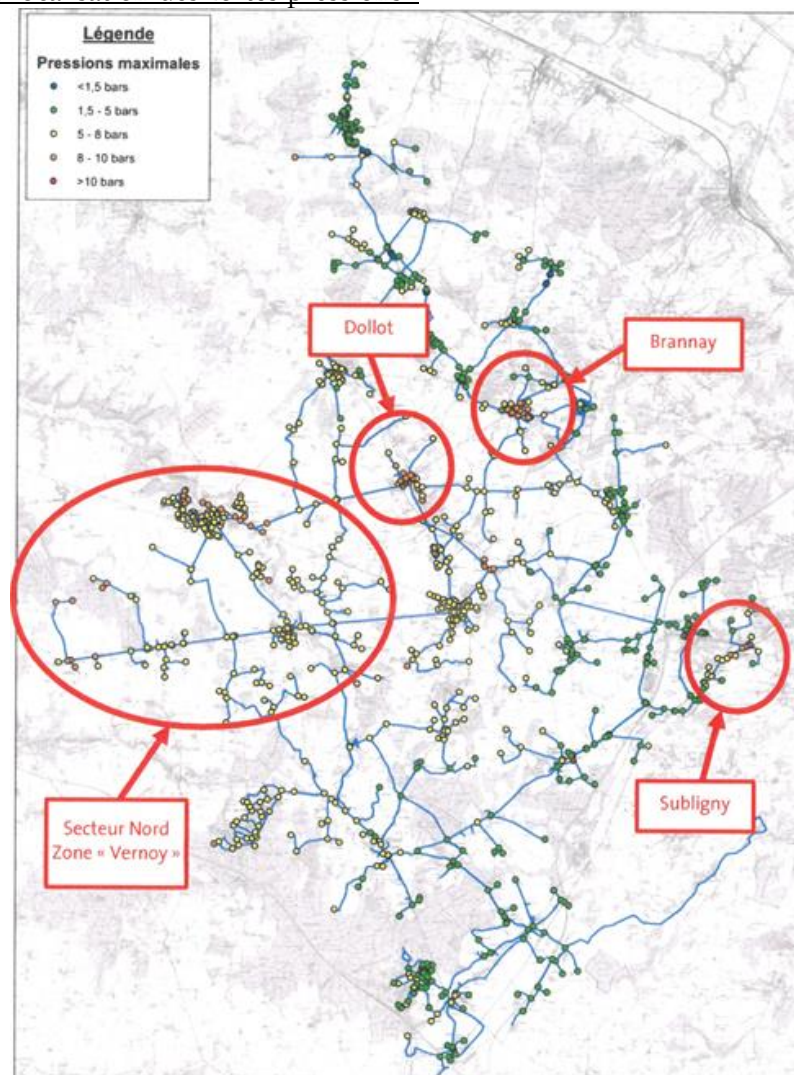
Véolia propose de construire un local supplémentaire d'une surface de 12 m², accolé au bâtiment d'exploitation en place, afin d'optimiser le stockage.



Travaux pour l'amélioration de la pression : 55 072,00 € HT

L'analyse des données du modèle hydraulique a permis d'établir une cartographie des pressions sur le SIVOM. Il existe plusieurs secteurs dans lesquels la pression avoisine, voire dépasse les 8 bars, niveau qui peut générer des nuisances importantes chez les usagers du service (coups de bélier, dysfonctionnements des équipements sanitaires et notamment des groupes de sécurité des chauffe-eau, etc ...). Cette pression excessive a également un impact direct sur le rendement du réseau. Réduire la pression permettrait de réduire les volumes de fuites.

Carte de localisation des fortes pressions :



Réduction de pression à Subligny :

La modélisation met en évidence des pressions maximales au niveau du bas de Subligny. La mise en place d'une réduction de pression est donc préconisée en entrée du réseau de Subligny. Cette réduction ne serait pas très importante car la canalisation au point bas alimente en eau les points hauts de Subligny que sont notamment les hameaux : Les Grosses Pierres, Les Chétives, Serbois.

Réduction de pression à Brannay :

La modélisation met en évidence des pressions maximales au niveau de Brannay lors des phases de fonctionnement de la station de reprise qui permet de réalimenter le réservoir.

La réduction du débit de pompage permet de réduire significativement les pressions appliquées sur le réseau de Brannay lors des phases de pompage.

Réduction de pression à Dollot

La modélisation met en évidence des pressions maximales au niveau du bas de Dollot.

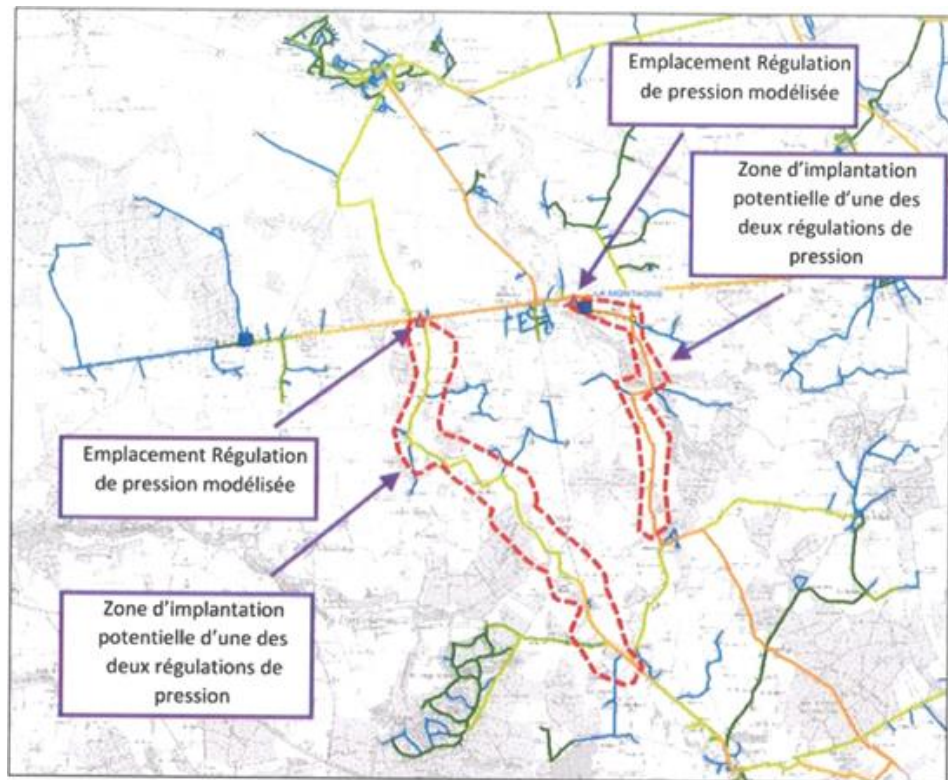
La mise en place d'une réduction de pression est donc préconisée sur le réseau de Dollot sur l'arrivée depuis Fontaines ainsi que depuis Vernoy, la commune étant alimentée par les deux usines. Le réseau de Dollot alimente également le lieu-dit Les Bruyères situé sur un point haut. La réduction de pression ne devra pas être trop élevée afin d'assurer une pression minimale au lieu-dit Les Bruyères.

Gestion des pressions du Service « Vernoy »

Il a été mis en évidence que les importants tirages du gros consommateur SENOBLE à Jouy pouvait entraîner de fortes baisses de pression sur l'ensemble de la partie nord du service « Vernoy » et que ce phénomène était compensé par le fonctionnement du surpresseur de Montacher.

Les solutions :

Réduire le débit maximum de consommation de Senoble (lissage de la consommation dans le temps), installation d'appareils de régulations de la pression à certains endroits.



Synthèse des travaux proposés pour améliorer la pression :

- **Subligny**
Fourniture et mise en œuvre d'un hydrostabilisateur aval DN100 mm en regard.
- **Brannay**
Remplacement des pompes en place (50 m³/h) par des pompes de 30 m³/h
- **Dollot**
Fourniture et mise en œuvre de deux hydrostabilisateurs avals DN 150 mm.
- **Nord du secteur « Vernoy »**
Contacts avec la société SENOBLE pour étudier la possibilité de réduire le débit maximum de consommation à 40 m³/h,
Fourniture et mise en œuvre de deux hydrostabilisateurs aval DN 100 et DN 150 mm,
Fourniture et mise en œuvre d'un limiteur de débit en DN 150 mm (SENOBLE) et d'un by-pass,
Modification des conditions de fonctionnement de la station de surpression de Montacher

Étude pour la décarbonatation des eaux : 60 000,00 € HT

Le SIVOM dispose d'une eau dont la dureté est très importante. Cette dureté est à l'origine d'inconfort pour les usagers, mais met également en péril le patrimoine du SIVOM. Une crise importante s'est effectivement produite en 2016 à Saint-Agnan, avec obstruction d'une canalisation en raison de l'accumulation de calcaire, privant des usagers du service pendant de nombreux jours.

Les conditions d'alimentation (équilibre calcocarbonique de l'eau, faible vitesse d'écoulement) de ce secteur à l'origine de la crise, se retrouvent en de nombreux points du réseau du SIVOM. Ce type de crise est donc susceptible de se produire ailleurs si un traitement de décarbonatation n'est pas mis en œuvre.

Véolia a déjà réalisé en 2017 une étude préliminaire sur la faisabilité, les procédés de décarbonatation à utiliser, ainsi que les unités à équiper. A ce stade, il apparaît pertinent de proposer la réalisation d'une unité de décarbonatation sur les 3 unités suivantes :

- Usine de Vernoy,
- Usine de Fontaine-Dollot,
- Usine de Villethierry.

Les estimations financières HT ont été définies, en termes d'investissement et de fonctionnement et sont les suivantes :

- Usine de Vernoy : environ 3,5 M €
- Usine de Fontaine-Dollot : environ 2,5 M €
- Usine de Villethierry : environ 1,5 M €
- Surcoût de fonctionnement : entre 0,20 et 0,30 €/m³ environ en fonction des technologies retenues.

Pour affiner ces prix, il est nécessaire de réaliser un avant-projet (AVP) plus poussé. C'est pour cette raison que Véolia a intégré à sa proposition de contrat la réalisation des 3 études AVP (une pour chacune des installations décrites ci-dessus : Vernoy, Fontaine et Villethierry), afin de permettre au SIVOM de se prononcer sur la réalisation de ces travaux, à l'aide de données techniques et financières précises.

L'étude AVP :

Cette mission a pour objet par site de :

- Définir les solutions techniques possibles, déterminer leurs principales caractéristiques, contrôler les relations fonctionnelles de tous les éléments majeurs du programme,
- Proposer une ou plusieurs implantations des ouvrages / équipements,
- Vérifier la compatibilité des solutions avec les contraintes du site étudié ainsi qu'avec les différentes réglementations, notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- Permettre au SIVOM du Gâtinais de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le ou les projets, d'en arrêter définitivement le programme ainsi que certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, d'en fixer les phases de réalisation et de déterminer les moyens nécessaires, notamment financiers.

Investissement pour les travaux d'amélioration de la désinfection des eaux : 135 060,00 € HT

La longueur du réseau du SIVOM et l'absence de re-chloration en réseau implique la nécessité de chlorer à des taux relativement importants dans les usines de production (0,3 jusqu'à 0,5 mg/l), afin de maintenir un résiduel de chlore sur les extrémités de réseau.

Malgré cela, en raison des très faibles consommations et de l'important temps de séjour de l'eau dans les canalisations sur certains tronçons de canalisation, des

résultats d'analyses effectuées par l'ARS montrent des concentrations en chlore insuffisantes.

Il est nécessaire de remédier à cette situation car le bon pilotage de la désinfection est la garantie de la distribution d'une eau microbiologiquement potable.

Pour définir les aménagements à réaliser, Véolia a utilisé le modèle hydraulique pour simuler l'âge de l'eau et modéliser l'évolution du taux de chlore résiduel dans le réseau.

Les résultats de la modélisation du taux de chlore résiduel mettent en évidence des valeurs globalement conformes aux instructions de la circulaire du 7 novembre 2003 (plan Vigipirate) à savoir « Maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 mg/l en sortie des réservoirs et viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution ».

Des insuffisances ont cependant été relevées et peuvent être rapprochées des zones présentant des âges de l'eau importants. On constate ainsi des concentrations généralement comprises entre 0,05 et 1 mg/l (voire inférieures à 0,05 mg/l) sur les secteurs suivants :

- La zone de distribution du réservoir de la Roserie, correspondant au bourg de Villeneuve-la-Dondagre,
- Les extrémités du réseau du secteur de Fossoy,
- Certains secteurs de la commune de Saint Agnan,
- Diverses canalisations en « bout mort », supportant de faibles consommations (notamment Dollot et Brannay- Fontenelle).

Eau pour tous : 14 080,00 € HT /an

1/ Mise en place d'une relation « très suivie » entre Véolia et les abonnés notamment les plus démunis.

Proposition d'élaboration de supports pédagogiques pour informer et sensibiliser les usagers aux économies d'eau, sous les formes suivantes :

- livrets pédagogiques,
- vidéos, jeux Interactifs,
- kits économiseurs d'eau.

2/ Généralisation de 2 dispositifs :

- **Lissage des paiements de façon préventive**

Il s'agit d'un dispositif de 10 mensualités adaptées au budget de l'utilisateur, qui sera affiné selon sa consommation réelle lors d'une échéance de régularisation, puis reportée ainsi pour l'année suivante.

- **L'échelonnement sans frais de façon curative**

Il s'agit de permettre aux usagers ayant une difficulté passagère de répartir le paiement de leurs factures en plusieurs fois sans frais.

3/ Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Abandon de créance + abandon des pénalités de retard et des éventuels frais de recouvrement.

En complément, Véolia constitue un budget correspondant à 0,2049 € par abonné par an.

4/ Mise en œuvre d'un dispositif de « chèque EAU » pour doter les services d'Actions Sociales de chaque commune du SIVOM d'une capacité à aider ses concitoyens.

L'offre inclut, en option, la mise en œuvre d'une **dotation de 8 000 € par an** dont le montant sera exprimé sous forme de chèque Eau.

Observatoire du goût de l'eau : 34 140,00 € HT

Véolia propose de concevoir et animer pour le SIVOM un observatoire du goût, de l'odeur et de la couleur de l'eau au travers des étapes suivantes :

- Constitution et formation d'un panel de goûteurs d'eau,
- Animation de deux campagnes de dégustation, classiquement une campagne estivale et une campagne hivernale,
- Présentation des résultats au SIVOM, avec proposition le cas échéant d'actions d'amélioration.

Concours pour le nom de l'eau : 5 660,00 € HT

Véolia propose de trouver un nouveau nom pour le service des eaux. Véolia organise pour cela un concours auprès des écoles du territoire afin de recueillir des propositions. Après la réalisation d'une première sélection, le choix final sera réalisé par le SIVOM. Ce nouveau nom sera ensuite déployé sur l'ensemble des supports de communication (factures, lettres d'information, charte graphique d'un film de communication, ...).

Parce qu'une marque locale engendre une appropriation et une certaine fierté, des petits objets aux couleurs de cette marque seront conçus pour la plus grande joie des Jeunes ou des collectionneurs. Pièce maîtresse de ce dispositif, une carafe adoptant un nouveau design, y compris un nouveau logo, sera conçue et réalisée en partenariat avec un designer local. Elle sera vendue, comme tous les objets publicitaires à l'effigie de la marque, dans des lieux désignés par le SIVOM. Un lot de 10 carafes sera remis gratuitement à chaque établissement de restauration qui en fera la demande, le renouvellement du stock sera payant.

Visite virtuelle des ouvrages : 16 490,00 € HT

Aujourd'hui en France, les ouvrages de production et de distribution d'eau potable ne sont pas accessibles au public en vertu des mesures du plan Vigipirate. Nous souhaitons toutefois valoriser les ouvrages du SIVOM qui ont fait l'objet d'investissements importants et qui mettent en œuvre des technologies avancées. C'est la raison pour laquelle, nous proposerons des visites virtuelles des ouvrages les plus représentatifs du service (installations de production, de stockage et certains surpresseurs).

Enquête locale de satisfaction clientèle : 9 000,00 € HT

Véolia propose de réaliser des enquêtes mesurant le niveau de satisfaction de la clientèle sur la durée du contrat.

		Dépenses		Recettes		
		RAR 2021	BP 2021	RAR 2021	BP 2021	
2315-0819	Extensions		122 000,00			
2033-0819			2 000,00			
2031-0819	MO		10 000,00			
1314 - 0819	Extensions (Communes)				134 000,00	Communes
	TOTAL	0,00	134 000,00	0,00	134 000,00	
2031-1125	Schéma AEP	66 459,00	3 000,00			
1318-1125	Schéma AEP (AESN)				76 035,00	AESN
	TOTAL	66 459,00	3 000,00	0,00	76 035,00	
2033-	Renouvellement canalisations		5 000,00			
2031-	MO		62 000,00			
2315-	Renouvellement canalisations		772 000,00			
	SIVOM				839 000,00	FP SIVOM
	TOTAL	0,00	839 000,00	0,00	839 000,00	
	Réservoirs					
2033-	Annonces		5 000,00			
2031-	MO		36 000,00			
2315-	Travaux		300 000,00			
1318-	Subv AESN				102 300,00	
	SIVOM				238 700,00	FP SIVOM
	TOTAL	0,00	341 000,00	0,00	341 000,00	
2111-1620	Achat terres agricoles		300 000,00			
1318-1620	Subv AESN				235 480,00	AESN
	Prêt à taux 0 AESN				64 520,00	FP SIVOM
	TOTAL	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	
	Unités de traitement (Local rangement usine Dollot-Fontaines)					
2033-	Annonces		2 000,00			
2031-	MO		10 000,00			
2315-	Travaux		51 636,00			
1318-	Subv AESN					

Comité Syndical du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne - 14 avril 2021

Branchements plomb						
2033-	Annonces					
2031-	MO					
2315-	Travaux		25 000,00			
1318-	Subv AESN					
	SIVOM				25 000,00	FP SIVOM
	TOTAL	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00	
Travaux AEP divers						
2033-	Annonces					
2031-	MO					
2315-	Travaux		120 000,00			
1318-	Subv AESN					
	SIVOM				120 000,00	FP SIVOM
	TOTAL	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00	
Amélioration qualité et distribution eau (étude décarbonatation, amélioration de la pression et de la désinfection, ...)						
2033-	Annonces					
2031-	MO/étude		72 000,00			
2315-	Travaux		228 158,40			
1318-	Subv AESN					
	SIVOM				300 158,40	FP SIVOM
	TOTAL	0,00	300 158,40	0,00	300 158,40	

Présentation des budgets primitifs 2021 par Mme PASQUIER, 1^{ère} Vice-Présidente.

Vote des budgets primitifs 2021 par Mme AITA

La Présidente propose au Comité Syndical les budgets établis comme suit :

Budget Principal :

Fonctionnement :

- 284 148.21 € en dépenses et en recettes (288 322.33 prévus au BP 2020)

Investissement :

- 865 678.36 € en dépenses et en recettes (835 533.36 € prévus au BP 2020)

Délibération 2021-03-07

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 du Sivom, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2021 du budget principal équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

Budget Principal :

Fonctionnement :

- 284 148.21 € en dépenses et en recettes (288 322.33 prévus au BP 2020)

Investissement :

- 865 678.36 € en dépenses et en recettes (835 533.36 € prévus au BP 2020)

Vote : Approbation : unanimité, Opposition : 0, Abstention : 0

Délibération 2021-03-08

Budget Adduction en Eau Potable :

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 d'adduction en eau potable du Sivom, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2021 du budget AEP comme suit

Fonctionnement :

- 1 917 670.50 € en dépenses (1 724 200.74 € prévus au BP 2020)
- 3 222 310.86 € et en recettes (3 085 634.54 € prévus au BP 2020)

Investissement :

- 2 546 336.57 € en dépenses et en recettes (2 399 499.63 € prévus en 2020)

Vote : Approbation : unanimité, Opposition : 0, Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Clôture du Comité syndical par Mme AITA

La présidente remercie les délégués pour leur présence et participation aux travaux et les invite à signer tous les documents budgétaires.

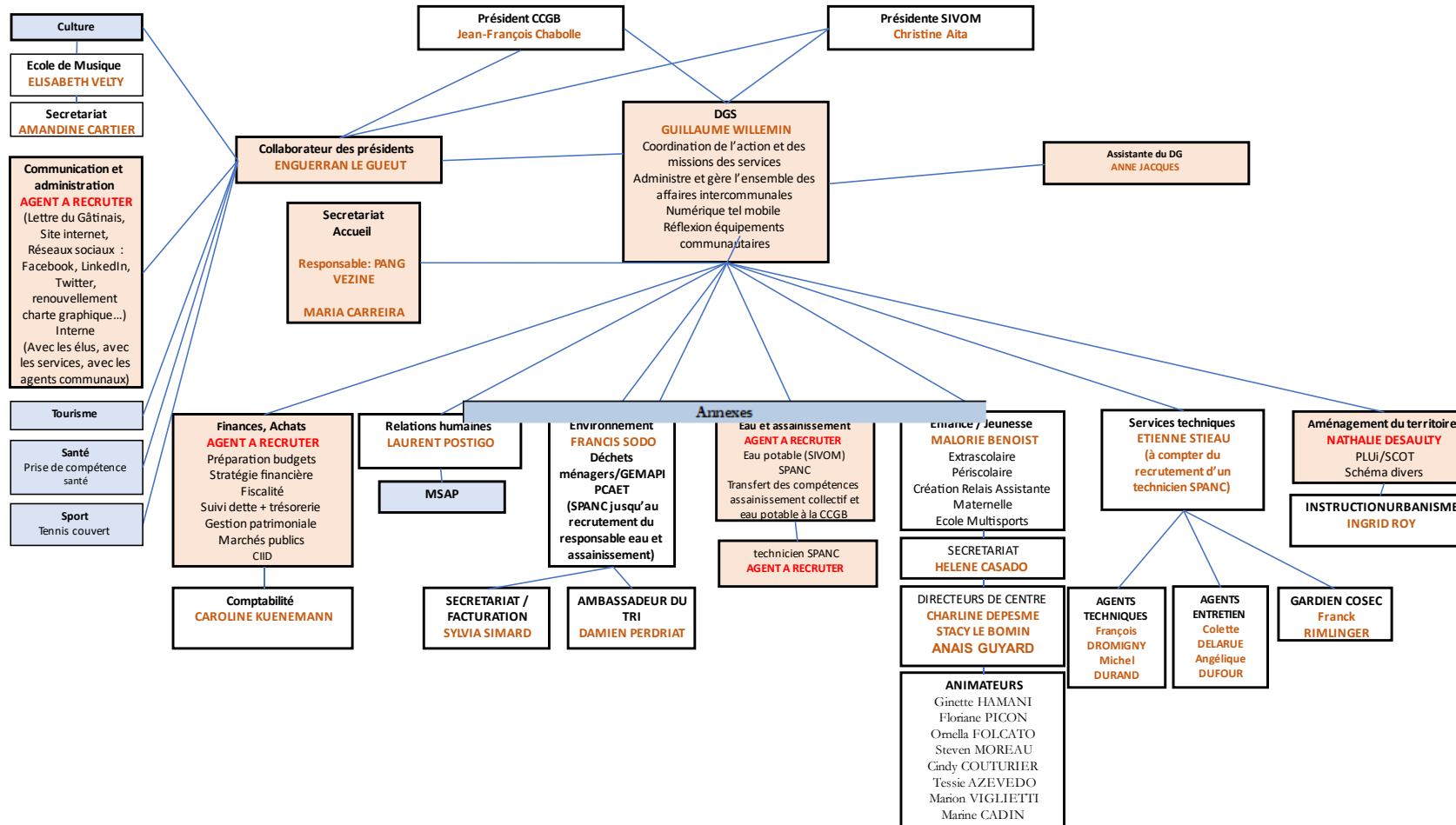
Elle remercie la commune de Chéroy pour l'accueil dans l'espace socioculturel et lève la séance.

Annexes

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

2021-03-01	Approbation du compte de gestion 2020 Budget principal
2021-03-02	Approbation du compte de gestion 2020 Budget Adduction en eau potable
2021-03-03	Approbation du compte administratif 2020 budget principal
2021-03-04	Approbation du compte administratif 2020 budget Adduction en eau potable
2021-03-05	Budget principal : affectation de résultats 2020
2021-03-06	Budget Adduction en eau potable : affectation de résultats 2020
2021-03-07	Approbation du budget primitif 2021 budget principal
2021-03-08	Approbation du budget primitif 2021 budget Adduction en eau potable

Organigramme des services



Composition du comité syndical

Comité Syndical du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne

Brannay	<u>Titulaires :</u> M. David ROUSSEL M. Dominique CASSET	<u>Suppléants :</u> M. Michel GAYER M. Jean-Luc MANSIRE
Chéroy	<u>Titulaires :</u> Mme Brigitte BERTEIGNE M. Philippe DE NIJS M. Bernard DESRUMAUX	<u>Suppléants :</u> M. Christophe GOUTELARD M. Marcel AMAR M. Laurent VION
Cornant	<u>Titulaire :</u> Mme Monique JARRY	<u>Suppléant :</u> M. Cédric BLIN
Courtoin	<u>Titulaire :</u> Mme Christine AITA	<u>Suppléante :</u> Mme Danielle DUPON
Dollot	<u>Titulaire :</u> M. Jean-Jacques NOEL	<u>Suppléant :</u> M. Gérard HONDERLIK
Domats	<u>Titulaires :</u> Mme Christelle NOLET Mme Catherine PAPILLON	<u>Suppléants :</u> M. Stefano MANFREDINI M. Thierry PAUL
Egriselles-le-Bocage	<u>Titulaires :</u> M. Claude CANET Mme Marie-Josèphe RANAIVOSON	<u>Suppléants :</u> Mme Marie-Line DEY M. Rémi COUVIGNY M. Christian DESCHAMPS
Fouchères	<u>Titulaire :</u> Mme Christine BUSSON	<u>Suppléant :</u> M. Bruno COLIN
Jouy	<u>Titulaires :</u> Mme Nadia LEITUGA M. Gilles CARIOU	<u>Suppléants :</u> Mme Laure RAVERAU M. Jérémy SIBOUT
La Belliole	<u>Titulaire :</u> M. Loïc BARRET	<u>Suppléant :</u> M. Philippe COLLARD

Lixy	<u>Titulaire :</u> Mme Annie ROGER	<u>Suppléant :</u> M. Etienne SEGUELAS
Montacher-Villegardin	<u>Titulaires :</u> M. Etienne CHILOT M. Jean-Claude FOIN	<u>Suppléants :</u> M. Eric ANDRE M. Jean-Claude CANO
Saint-Agnan	<u>Titulaires :</u> M Bruno CHEMIN M. Jacky GUYON	<u>Suppléantes :</u> Mme Corinne BIREAU Mme Laëtitia CHEMIN
Saint-Valérien	<u>Titulaires :</u> M. Claude MAULOISE M. Jean-Robert CHEVALLIER M Damien DELARUE	<u>Suppléants :</u> M. Antonio AZEVEDO Mme Claudine PASQUIER M. Jean-Marie NAVARRE
Savigny-sur-Clairis	<u>Titulaire :</u> Mme Louise CARTIER	<u>Suppléante :</u> Mme Christelle LEMAITRE
Subligny	<u>Titulaires :</u> M. Gilbert GREMY M. Jean-Luc ANDRIVOT	<u>Suppléantes :</u> Mme Colette BACHMANN Mme Caroline BLIZNIEC
Vallery	<u>Titulaires :</u> M. Jean-François CHABOLLE Mme Annie AMBERMONT	<u>Suppléants :</u> M. Denis LARDENAIS Mme Joëlle DEBRAINE
Vernoy	<u>Titulaire :</u> M. Frédéric BOURGEOIS	<u>Suppléant :</u> M. Henri GOUSSARD
Villebougis	<u>Titulaires :</u> M. Marcel MILACHON M. Patrick PELISSIER	<u>Suppléants :</u> M. Bernard SIMON Mme Françoise BAUDRIER